



**Rapport du Directeur Général de l'Organisation
Arabe du Travail sur les colonies israéliennes et
leurs effets économiques et sociaux sur les
employeurs et les travailleurs en Palestine et
dans les autres territoires arabes occupés
(le Sud-Liban et le Golan syrien)**

2026

Table des matières

Préambule	3
Première partie. Les effets dévastateurs de l'occupation israélienne sur les conditions économiques et sociales en Palestine 2025	5
Introduction	6
I. Résumé exécutif	7
1. Cibler le peuple palestinien	8
2. Guerre économique totale et destruction des éléments de vie et de survie	9
3. Escalade des attaques de colonisation et de judaïsation à Jérusalem— Effacement de l'identité et contrôle du lieu	10
4. Cibler les libertés et les secteurs essentiels	10
II. Les principales violations commises par Israël dans le domaine économique	11
1. Baisse du volume des échanges commerciaux avec la Palestine, effondrement du système de commerce extérieur palestinien et changement forcé de la cartographie économique	12
2. Pauvreté et niveau de vie—Un passage tragique du cycle de la pauvreté à l'abysse de la famine	13
3. Obstruction systématique de la circulation des marchandises par Israël—Une stratégie d'étranglement économique délibéré	13
III. Violations des droits des travailleurs palestiniens—D'une politique d'exploitation à une stratégie d'effondrement économique systématique	15
1. Système de transport quotidien-Humiliation Institutionnelle	15
2. Cartographie de la discrimination sur le marché du travail—Concentration sur les secteurs les plus exploités et les plus dangereux	16
3. Des chiffres qui révèlent l'ampleur de la dépendance imposée	16
4. Contradiction flagrante avec les lois internationales	16
IV. Les principales violations commises par Israël	17
Axe 1. Restrictions à la liberté de circulation et à l'accès des travailleurs palestiniens à leur lieu de travail dans le périmètre de la Ligne verte	17
Axe 2. Maintenance du danger pour les travailleurs palestiniens dans les lieux et environnements de travail en Israël	17
Axe 3. Évasion par Israël du paiement des droits sociaux aux travailleurs palestiniens	17
Axe 4. Piratage des fonds de retraite et indemnités de licenciement accumulées— Un crime économique systématique s'étendant de 1970 à 2025	18
V. La réalité des travailleurs palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte et des colonies après les événements du 7 octobre	18
A. Restrictions à la circulation et à l'accès aux lieux de travail	19
B. Violence et abus aux barrières	20
C. Exploitation et abus	20
D. Discrimination raciale dans les salaires et les conditions de travail	20
E. Absence de protection juridique efficace	20
F. Impact sur les droits sociaux et économiques	21
G. Arrestations arbitraires et détentions	21
H. Travailler dans les colonies	21
I. Être affecté par la situation politique et sécuritaire	21

VI. Les crimes et violations les plus marquants de l'occupation—Une escalade systématique dans la politique d'assassinat et de destruction	23
1. Attaques directes contre les biens—La démolition comme outil de nettoyage ethnique et d'ingénierie démographique	23
2. Répartition géographique des démolitions en l'an 2025	25
3. Répercussions humanitaires, économiques, sociales et politiques des opérations de démolitions	25
4. L'expansion des colonies—D'une politique d'annexion rampante à une stratégie de souveraineté complète	26
VII. Le mur de séparation raciste/apartheid—D'un outil d'annexion à un projet de souveraineté complète	29
VIII. Judaïsation de Jérusalem—Accélération de l'effacement de l'identité et du nettoyage ethnique systématique	31
1. Politique de déportation et de démolition—Nettoyage ethnique par le moyen du logement	31
2. Expansion des colonies—Étranglement géographique de la ville	31
3. Étranglement de la vie quotidienne et transformation de Jérusalem en une prison ouverte	32
IX. Blocus et guerre sur la bande de Gaza—Une catastrophe humanitaire totale et un défi flagrant à la conscience mondiale	32
1. Pertes humaines—Une hémorragie qui ne s'arrête pas	32
2. La destruction physique—Effacer les villes de la carte	33
3. Saper le secteur de l'éducation	33
4. La famine comme arme de guerre—Une catastrophe humanitaire élaborée	34
5. Dévastation économique et environnementale—Empoisonner la terre et l'avenir	34
X. Crimes d'occupation dans la vallée du Jourdain, dans la zone « C » et l'enceinte du mur—Ciblage systématique de la résilience rurale	34
1. Campagne de démolition et de déplacement forcé dans les communautés marginalisées	35
2. Confiscation totale des terres et des ressources	35
3. Escalade des attaques directes des colons	36
4. Étouffer la vie quotidienne—Guerre contre l'éducation, la santé et le mouvement	36
Conclusion	36
Références et sources	37
Deuxième partie. Les effets des colonies israéliennes sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du travail dans les territoires occupés du Sud-Liban (2023)	38
Troisième partie. Les effets des colonies israéliennes sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du travail dans le Golan arabe syrien occupé	41

Préambule

Ce rapport a été préparé en application de la décision du Conseil d'administration de l'Organisation arabe du travail lors de sa session ordinaire (104), (Le Caire, 4-5 avril 2026), stipulant « de confier au Bureau arabe du travail la tâche de prendre les mesures et les arrangements logistiques et exécutifs appropriés afin d'organiser le Forum international pour la solidarité avec les travailleurs et le peuple de la Palestine et des autres territoires arabes occupés, et de fournir tous les éléments nécessaires au succès de ce forum ». Le « Rapport du Directeur général de l'Organisation arabe du travail sur les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur la situation des employeurs et des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés » est l'un des documents les plus importants que l'Organisation arabe du travail tient à distribuer chaque année aux participantes et participants du monde entier au Forum international pour la solidarité avec les travailleurs et le peuple de Palestine et des autres territoires arabes occupés, dans sa conviction que la transmission de la vérité, documentée et basée sur des faits et des données, fait partie intégrante de sa responsabilité nationale et humanitaire.

Le rapport de cette année est d'une importance exceptionnelle à la lumière de l'agression en cours contre l'État de Palestine et de l'expansion rapide des colonies, qui s'accompagne avec une vaste destruction des éléments de la vie, du travail et de la production, des déplacements forcés, et de graves violations qui touchent les travailleurs, les chefs d'entreprise, les établissements et les moyens de subsistance, en plus des conditions humanitaires extrêmement difficiles subies par les travailleurs et le peuple Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza dévastée. L'impact de ces politiques de colonisation et de ces pratiques agressives s'étend également aux autres territoires arabes occupés, notamment les hauteurs du Golan syrien occupé, et le sud du Liban qui continue de subir le poids des attaques et violations répétées d'Israël, ainsi que l'expansion militaire géographique systématique, qui complique encore les conditions économiques et sociales et aggrave la souffrance des travailleurs pour assurer leur subsistance, avec l'escalade de la vague de déplacement dans le sud du Liban.

Lors du Forum international de solidarité avec les travailleurs et le peuple de la Palestine et des autres territoires arabes occupés, organisé par l'Organisation arabe du travail en marge de la 114 e Conférence internationale du Travail, nous vous présentons ce rapport, qui fournit une description documentée et précise de ce qui se passe sur le terrain, sur la base des rapports officiels et des informations reçues des ministères du Travail en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés (Sud-Liban et Golan syrien). Cela permet d'avoir une image réaliste et complète des conditions économiques, sociales et humanitaires qui deviennent de plus en plus fragiles chaque année sous le joug de l'occupation.

Dans le souci de l'Organisation arabe du travail de diffuser cette réalité aussi largement que possible, ce rapport est soumis traduit en trois langues : l'anglais, le français et l'espagnol, pour être distribué aux représentants (es) des trois parties de la production de différents pays du monde, ainsi qu'aux représentants (es) des organisations internationales et régionales et des institutions internationales de la société civile participant à la Conférence internationale du Travail, d'une manière qui contribue à renforcer la prise de conscience mondiale de l'ampleur des violations auxquelles les travailleurs et le peuple de Palestine et des autres territoires arabes occupés sont exposés. Il soutient les efforts visant à tenir la communauté internationale de ses responsabilités juridiques et humanitaires.

Compte tenu de la difficulté d'obtenir cette année des informations à jour sur l'évolution de la situation dans le Golan syrien occupé et au Sud-Liban, le rapport s'est appuyé, dans certaines parties, sur les dernières données disponibles, tout en admettant que la réalité sur le terrain est celle d'une évolution rapide et douloureuse, qui confirme la persistance et l'aggravation des souffrances et appelle à une position internationale ferme face aux politiques et violations de l'occupation.

À travers ce rapport, l'Organisation arabe du travail réaffirme le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que les droits nationaux inaliénables des peuples des autres territoires arabes occupés (Sud-Liban et Golan syrien) à la liberté, à la dignité et à la souveraineté nationale.

Faiez Ali AlMutairi

Directeur général



Première partie:
Les effets dévastateurs de
l'occupation israélienne sur les
conditions économiques et sociales
en Palestine (2025)

Le Bureau arabe du travail a reçu un rapport détaillé du Ministère du Travail de l'État de Palestine qui comprend les principales informations sur les conditions de travail et des travailleurs dans **l'État de Palestine au cours de l'année 2025**, comme suit :

Introduction

Le rapport sur les violations commises par l'occupation israélienne en 2025 s'inscrit dans les circonstances les plus difficiles et les plus complexes tout au long de l'année. Malgré la déclaration d'un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, l'agression sur la bande dévastée s'est poursuivie avec des bombardements et des démolitions systématiques, et une accélération de la colonisation et de la judaïsation en Cisjordanie et à Jérusalem, confrontant notre peuple à une épreuve existentielle sans précédent. Les politiques du gouvernement israélien étant les plus extrêmes dans l'histoire de l'occupation ont franchi toutes les lignes rouges. Non seulement ce gouvernement a lancé une guerre totale qui a affecté nos infrastructures, notre économie et notre tissu social, mais il a également transformé la vie des Palestiniens en un enfer quotidien inimaginable.

Ce rapport a documenté des données choquantes qui reflètent l'ampleur de la catastrophe humanitaire et économique observée en 2025 : plus de 81 000 violations ont été enregistrées, le nombre de martyrs est passé à plus de 72 000 et les taux de chômage se sont aggravés à 46 % dans toute la Palestine, avec un effondrement quasi total du secteur économique à Gaza et une forte baisse des secteurs de production en Cisjordanie. Ces chiffres ne sont pas seulement des statistiques ; ils représentent des vies humaines perdues, des familles démunies de leur gagne-pain et une économie mise à mal par des politiques systématiques.

Les travailleurs palestiniens étaient au cœur de ce ciblage, car plus de deux cent mille travailleurs ont été privés d'accès à leurs lieux de travail depuis le 7 octobre 2023, leurs permis ont été confisqués et leurs droits du travail ont été bafoués, en violation directe des principes du travail décent et des lois et accords internationaux pertinents. Ce qui s'est réellement passé est le résultat de décisions et mesures unilatérales systématiques et prédéterminées visant à saper la capacité de notre peuple à résister et à se stabiliser, ainsi qu'à réaliser ses espoirs et ses aspirations.

Alors que nous soumettons ce rapport à votre organisation pour servir de plan d'action pour la période à venir et de document de suivi des violations israéliennes explicites, nous sommes certains que les droits ne sont pas perdus, et que la volonté des peuples pour la vie et la liberté est plus forte que toutes les machines de destruction, de brutalité et d'oppression. De par notre position de responsabilité, nous n'épargnerons aucun effort pour défendre le droit de notre peuple à vivre et à travailler dans la dignité, et pour établir notre état indépendant sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

I. Résumé exécutif

- ❖ Le nombre de violations israéliennes contre les Palestiniens a atteint 81 887 en 2025.
- ❖ Le nombre de martyrs en Palestine à la fin décembre a atteint plus de 72 046, dont 70 942 dans la bande de Gaza et 1 104 en Cisjordanie et à Jérusalem. Le nombre de blessés s'est élevé à 171 195.
- ❖ Le produit intérieur brut (PIB) a chuté de près de 24 % en 2025, les estimations indiquant un effondrement quasi-total dans la bande de Gaza avec une contraction de plus de 84 %, une baisse d'environ 13 % en Cisjordanie et un taux de chômage de 46 % dans toute la Palestine (78 % à Gaza, 28,5 % en Cisjordanie).
- ❖ 1 098 maisons palestiniennes ont été démolies et des centaines d'autres menacées, dans le but de provoquer un changement démographique à Jérusalem et dans les zones classées « C ».
- ❖ 4 441 attaques ont été enregistrées par des colons, sous la protection directe des forces d'occupation, ce qui reflète une politique de violence unifiée.
- ❖ 200 000 travailleurs ont été empêchés de retourner à leur travail sur le marché du travail israélien, ce qui a fait perdre à l'économie palestinienne 18 milliards de shekels par an, et seulement 41 000 travailleurs syndiqués ont été autorisés à reprendre leur travail.
- ❖ En Cisjordanie, les reculs suivants ont été enregistrés : 29 % dans le secteur de la construction ; 21 % dans le secteur industriel ; 55 % dans le secteur agricole ; et 48 % dans le secteur commercial.
- ❖ Le nombre d'accidents du travail parmi les travailleurs palestiniens dans les entreprises israéliennes a atteint 101, en plus de 21 décès.
- ❖ Le nombre des obstacles israéliens en Cisjordanie a atteint 916, y compris des postes de contrôle et des portes en fer qui bloquent la circulation des citoyens pour se rendre à leur travail.
- ❖ Destruction ou endommagement de 3 850 installations économiques, dont 1 450 installations et entreprises commerciales, 1 200 installations agricoles et 1 200 installations hybrides résidentielles et de production (baraques) utilisées pour l'habitat, l'élevage ou l'artisanat.
- ❖ 3 000 nouveaux avis de démolition ont été émis par les autorités d'occupation.
- ❖ La construction de 30 000 nouvelles unités de peuplement en Cisjordanie et l'établissement de 67 nouveaux avant-postes ont été approuvés.
- ❖ 52 300 hectares de terres palestiniennes ont été confisqués, dont (environ 28 000 hectares), 15 000 hectares dans des réserves naturelles et 9 000 hectares dans le cadre d'ordres d'expropriation militaires.

- ❖ 4 441 attaques de colons contre les Palestiniens et leurs biens, ainsi que l'arrachage et la destruction de 24 800 arbres fruitiers, pour la plupart des oliviers pérennes.
- ❖ Dragage et destruction de 22 500 hectares de terres cultivées principalement d'oliviers pérennes et de cultures saisonnières.
- ❖ Les forces d'occupation ont mené de vastes opérations de démolition ciblant 47 communautés bédouines.
- ❖ Plus de 35 000 hectares ont été confisqués dans la vallée du Jourdain et les zones classées « C ». Selon un rapport de l'organisation B'Tselem, les colons de la vallée du Jourdain exploitent plus de 90 % des ressources en eau disponibles.
- ❖ 1 850 maisons en plastique (serres agricoles) ont été brûlées et détruites ; 120 puits et réservoirs d'eau et 65 citernes pour recueillir l'eau de pluie ont été vandalisés et détruits ; et 95 kilomètres de réseaux d'irrigation ont été vandalisés et coupés.
- ❖ Pratique de 77 violations contre les sociétés coopératives.
- ❖ Les petites entreprises qui ont été endommagées représentent environ 85 % des projets de travail autonome.
- ❖ L'intensité et le rythme des incursions se sont poursuivis au cours de l'année 2025, portant le nombre total d'extrémistes juifs prenant d'assaut la sainte mosquée Al-Aqsa à plus de 120 000 colons extrémistes, soit le taux le plus élevé d'incursions dans la mosquée Al-Aqsa depuis son occupation en 1967.
- ❖ Le nombre de fusillades perpétrées par les soldats d'occupation et les colons s'est élevé à 3 749 ; les attaques sur des lieux de culte et des sites sacrés à 674 ; tandis que l'occupation a resserré l'étau sur la mosquée d'Abraham à Hébron, portant le nombre d'attaques et de profanation à 296.

1. Cibler le peuple palestinien

La période allant jusqu'à fin décembre 2025 a connu une escalade sans précédent, le nombre total de martyrs en Palestine atteignant 72 046, dont 70 942 dans la bande de Gaza (18 592 enfants et environ 12 400 femmes), avec environ 11 000 personnes toujours portées disparues. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem, 1104 personnes ont été tués à la suite d'opérations militaires et d'attaques de colons. Le nombre total de blessés dans les territoires palestiniens s'est également élevé à 171 195, dont 15 210 en Cisjordanie, alors que le reste des blessés était celui de la bande de Gaza du fait de l'agression en cours.

2. Guerre économique totale et destruction des éléments de vie et de survie

L'année 2025 a vu la mise en œuvre de l'« Opération Mur de fer », la plus grande opération militaire en Cisjordanie depuis 2002, lorsque les forces d'occupation ont envahi les camps de Djénine, Tulkarem, Tubas et Nour Shams en janvier et février 2025. L'occupation a lancé une guerre économique dévastatrice visant à appauvrir le peuple palestinien et à briser tout espoir d'indépendance économique.

Cette guerre a causé les résultats suivants :

- ❖ **Déplacement forcé.** Plus de 51 000 citoyens ont été déplacés de leurs maisons en Cisjordanie.
- ❖ **Effondrement des indicateurs macroéconomiques.** L'économie palestinienne a fait face à une profonde récession et à une forte contraction en 2025, le PIB chutant de près de 24 % par rapport aux niveaux de 2023. Les estimations indiquent un effondrement presque complet dans la bande de Gaza, avec une contraction supérieure à 84 %, une baisse d'environ 13 % en Cisjordanie et un taux de chômage atteignant 46 % en Palestine (78 % à Gaza, 28,5 % en Cisjordanie)
- ❖ **Destruction de la base de production.** 3 100 établissements économiques ont été détruits, et 50 200 hectares de terres confisquées, causant à des dizaines de milliers de personnes la perte de leurs moyens de subsistance.
- ❖ **Étouffement du commerce et des secteurs vitaux.** Les exportations palestiniennes ont chuté de 91 %, le commerce entre la Cisjordanie et Gaza a été complètement interrompu et l'aide n'a été fournie que par une coordination préalable. La construction s'est effondrée de 81 %, l'industrie de 68 % et l'agriculture de 55 %.
- ❖ **Siège des travailleurs palestiniens.** Plus de 200 000 travailleurs ont été empêchés de retourner à leur travail dans le cadre de la Ligne verte, ce qui a fait perdre chaque année 18 milliards de shekels à l'économie palestinienne. Des milliers de travailleurs gazaouis déplacés sont toujours coincés dans des abris en Cisjordanie.
- ❖ **Piraterie des droits du travail.** Israël continue de détenir des milliards de shekels de fonds de retraite et d'indemnités pour les travailleurs palestiniens accumulés depuis 1970, et refuse de divulguer leur valeur ou de les transférer, ce qui constitue un vol public complet.

<u>Indicateur économique</u>	La bande de Gaza 2025	La Cisjordanie 2025
Le produit intérieur brut	Contraction supplémentaire de 8,7 %	Croissance limitée à 4,4 %
Déclin total (à partir de 2023)	Forte chute de 84 %	Baisse de 13 %
Taux de chômage	Il a atteint 78 %	Il a atteint 28 %
Activité de construction	Effondrement de 99 %	Baisse de 29 %

3. Escalade des attaques de colonisation et de judaïsation à Jérusalem—Effacement de l'identité et contrôle du lieu

Les crimes de colonisation et de judaïsation se sont accélérés à un rythme sans précédent, comme suit :

- ❖ L'intensité et le rythme des incursions se sont poursuivis au cours de l'année, portant à plus de 120 000 le nombre total d'extrémistes juifs ayant pris d'assaut la sainte mosquée Al-Aqsa, soit le taux le plus élevé d'incursions dans la mosquée depuis son occupation en 1967. Autres attaques documentées comprennent 674 attaques contre des lieux saints chrétiens et islamiques et 296 profanations de la mosquée d'Abraham à Hébron.
- ❖ 1 098 maisons palestiniennes ont été démolies et des centaines d'autres menacées, dans le but de provoquer un changement démographique à Jérusalem et dans les zones classées « C ».
- ❖ 4 441 attaques ont été commises par des colons, sous protection directe des forces d'occupation, reflétant une politique unifiée de violence adoptée par le gouvernement israélien.
- ❖ Un état unifié de violence.

4. Cibler les libertés et les secteurs essentiels

- ❖ Les attaques ont ciblé le personnel médical et les ambulances, les empêchant d'exercer leurs fonctions humanitaires, en particulier pendant les invasions.
- ❖ Le processus éducatif a été interrompu et perturbé dans les zones ciblées, et les écoles et les universités assiégées.

- ❖ Les journalistes ont été ciblés pour les empêcher de donner une image de la réalité, dans le but de dissimuler les crimes.

Les faits de 2025 confirment que le gouvernement d'occupation israélien met en œuvre un plan bien médité pour l'extermination lente du peuple palestinien, intégrant des dimensions militaires, économiques, sociales et juridiques. Le silence de la communauté internationale encourage la continuité de ces crimes.

II. Les principales violations commises par Israël dans le domaine économique

La Palestine souffre d'une catastrophe sociale, humanitaire, environnementale et économique qui a conduit à un rétrécissement de la base productive et à la déformation de sa structure économique. La contribution de la bande de Gaza à l'économie palestinienne totale est tombée à moins de 3 %, après avoir



représenté environ 17 % avant le 7 octobre 2023. Deux ans après l'agression israélienne contre la bande de Gaza et ses répercussions sur la Cisjordanie, les estimations indiquent une contraction du produit intérieur brut de plus de 92 % dans la bande de Gaza, et d'environ 35 % en Cisjordanie, faisant baisser l'économie palestinienne de moitié par rapport à ce qu'elle était avant le 7 octobre 2023. Le taux de chômage

a également augmenté pour atteindre 78 % dans la bande de Gaza et 28 % en Cisjordanie, ce qui a porté le taux de chômage en Palestine à 46 % en 2025, car cela a entraîné l'effondrement de toutes les activités économiques dans la bande de Gaza et une forte baisse des activités économiques en Cisjordanie en 2025. L'activité économique la plus touchée en Cisjordanie a été celle de la construction, qui a enregistré une baisse de 29 %, tandis que le secteur industriel a reculé de 21 % et le secteur du commerce et des services de 12 %. L'économie palestinienne a perdu environ 22 milliards de shekels (environ 6 milliards de dollars) en raison des politiques d'occupation et du siège. La consommation des ménages a également diminué de 40 %, et le pouvoir d'achat des citoyens palestiniens s'est effondré.

L'économie palestinienne est une économie de services ou les services constituent environ 65 %, tandis que les secteurs productifs qui soutiennent la croissance économique ne constituent qu'environ 20 % de l'économie totale. Cela indique que l'économie palestinienne est une économie en mutation, fortement affectée par les chocs mais capable de se redresser plus rapidement, car c'est une petite économie. Au cours de l'année 2025, la plupart des activités économiques en Palestine ont diminué par rapport à l'année précédente. Les données ont montré la poursuite de cette trajectoire désastreuse et

l'aggravation du déséquilibre structurel de l'économie. La contribution du secteur des services est passée à 71 % de l'économie palestinienne totale, tandis que celle des secteurs productifs (industrie, agriculture, construction) a diminué pour ne plus représenter que 15 % du PIB total. Cette focalisation accrue sur le secteur des services rend l'économie plus vulnérable aux chocs externes et moins en mesure d'atteindre une croissance durable. La plupart des activités économiques ont même fortement diminué, les activités productives enregistrant un effondrement sans précédent :

- ❖ **Activités de construction.** Baisse de 29 % à seulement 63 millions de dollars, contre 332 millions en 2024, en raison de l'interdiction d'entrée de matériaux de construction et de la démolition d'installations existantes.
- ❖ **Secteur industriel.** Baisse de 21 %, des centaines d'usines et d'ateliers ayant cessé leurs activités en raison de l'interdiction d'entrée de matières premières et du blocus commercial.
- ❖ **Secteur agricole.** Baisse de 55 %, en raison de la confiscation et du dragage des terres, de la destruction des infrastructures d'irrigation et de l'impossibilité pour les agriculteurs d'accéder à leurs terres.
- ❖ **Secteur commercial.** Baisse de 48 %, avec des milliers de magasins fermés en raison de l'effondrement du pouvoir d'achat et de l'obstruction à la circulation des marchandises.

Cette transition forcée vers une économie de services paralysée, très éloignée de la base productive, non seulement reflète l'ampleur des destructions infligées à la structure économique palestinienne, mais menace également son avenir et sa capacité à atteindre une croissance réelle ou une souveraineté économique.

1. Baisse du volume des échanges commerciaux avec la Palestine, effondrement du système palestinien de commerce extérieur et changement forcé de la cartographie économique

Le commerce extérieur est l'élément vital de toute économie nationale, mais dans le cas palestinien, les politiques israéliennes systématiques en ont fait un outil d'étranglement et d'endiguement. En 2025, le blocus commercial et les mesures arbitraires ont atteint leur apogée, paralysant presque complètement le commerce palestinien avec le monde et imposant une nouvelle réalité économique dans laquelle la capacité d'exportation et d'importation palestinienne est réduite à des niveaux historiquement bas. Cela ne s'est pas limité à restreindre la circulation, mais a été étendu pour inclure la fragmentation du marché unifié palestinien, car la Cisjordanie et la bande de Gaza sont devenues économiquement isolées l'une de l'autre et l'économie palestinienne a perdu ses marchés traditionnels les plus importants. Les données recueillies reflètent les caractéristiques de cette catastrophe commerciale, qui a entraîné la perte non seulement de biens et de marchés, mais aussi de milliers d'opportunités d'emploi et de chaînes de valeur

économiques construites au fil des décennies. Les statistiques pour 2025 sont les suivantes :

- ❖ Baisse significative des exportations palestiniennes en dehors de l'occupation israélienne, de 20 % par rapport à novembre 2024, et domination des exportations israéliennes atteignant 87 %, à un moment où l'économie est embourbée dans une profonde récession. La valeur totale des exportations palestiniennes en 2025 s'est élevée à environ 2.856 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 5 % par rapport à 2024.
- ❖ Diminution des importations de 68 %, avec le maintien de l'interdiction d'entrée des produits de base et des matières premières.
- ❖ Arrêt total de 100 % des échanges commerciaux entre la Cisjordanie et Gaza depuis octobre 2023.
- ❖ Perte du marché israélien, qui représentait 82 % des exportations de la Cisjordanie avant la guerre.

2. Pauvreté et niveau de vie—Un passage tragique du cycle de la pauvreté à l'abysse de la famine

La réalité sociale et économique en Palestine, notamment dans la bande de Gaza, ne tourne plus autour des indicateurs traditionnels de pauvreté, mais les a dépassés pour entrer dans une phase catastrophique sans précédent. Avant l'agression brutale de l'occupation israélienne sur la bande de Gaza, les taux de pauvreté étaient alarmants et dépassaient 58 %. Après plus de deux ans d'agression continue et de siège étouffant, nous sommes confrontés à une situation qui va au-delà de la définition de la « pauvreté » selon toutes ses normes internationales, pour entrer dans le champ de la « famine organisée » et de la « détérioration humanitaire totale ».

Les politiques de famine et de génocide ont transformé la vie de centaines de milliers de familles en une lutte quotidienne pour la survie. L'insécurité alimentaire est devenue une dure réalité vécue, et la capacité à assurer les besoins essentiels est tombée sous le seuil de subsistance. L'effondrement de 52 % de la consommation à travers la Palestine (environ 35 % en Cisjordanie et 93 % dans la bande de Gaza) reflète la profondeur de la tragédie, car la baisse du niveau de vie n'est plus seulement une statistique, mais une incarnation vivante de la souffrance humaine quotidienne et d'une perte totale de dignité dans la quête des gens pour leur subsistance quotidienne et celle de leurs enfants. La Palestine, en particulier la bande de Gaza, est devenue un exemple flagrant de violation du droit fondamental à l'alimentation et à une vie décente, dans un précédent historique dont l'occupation porte l'entière responsabilité.

3. Obstruction systématique de la circulation des marchandises par Israël—Une stratégie d'étranglement économique délibéré

Les mesures israéliennes liées à la circulation des marchandises ne représentent pas de simples obstacles logistiques, mais plutôt une politique systématique

visant à détruire la compétitivité de l'économie palestinienne et à imposer une dépendance totale.

Ces mesures, qui sont clairement de nature discriminatoire raciale, visent à augmenter les coûts de la production palestinienne en lui faisant perdre toute chance de survie, en lui coupant l'accès aux marchés internationaux et en transformant le commerce palestinien en une activité perdante. Les caractéristiques de ces procédures peuvent être signalées dans les points suivants :

- ❖ **Interdiction complète des matières premières.** Israël empêche l'entrée de plus de 180 types de matières premières et d'intrants industriels vitaux, y compris les matériaux de base pour les industries avancées pharmaceutiques, chimiques, électroniques et de construction, et cela sous des prétextes de sécurité faibles, dans le but de paralyser la capacité de fabrication et l'innovation technologique.
- ❖ **Discrimination dans les frais de transport et d'expédition.** La distance de 50 km nécessaire pour transporter des marchandises du port d'Ashdod au passage de Muntar devient quinze fois plus chère pour une même distance en Israël ou par rapport à un transport similaire depuis des pays lointains, en raison de frais arbitraires, de barrières et de licences.
- ❖ **Négligence délibérée et marchandises endommagées.** Augmentation des cas où les marchandises palestiniennes sont laissées sans soins dans les aéroports et les ports israéliens pendant des jours, dans des conditions climatiques difficiles causant des dommages complets ou partiels à plus de 30 % des expéditions, en particulier des denrées alimentaires, agricoles et pharmaceutiques, tandis que les marchandises israéliennes reçoivent la priorité et la protection.
- ❖ **Interdiction des intrants du développement industriel.** Le concept de « double usage » est en cours d'élargissement pour inclure la plupart des produits chimiques, les engrais spécialisés et les dispositifs de précision, ce qui empêche le développement des industries palestiniennes et les cantonne à des produits rudimentaires de faible qualité et plus coûteux.
- ❖ **Monopole des opérations logistiques.** Les commerçants palestiniens sont tenus d'utiliser un réseau de transport israélien monopolistique pour exporter leurs marchandises, ce qui nécessite de multiples opérations de déchargement et de rechargement qui augmentent les coûts de 40 % et doublent le risque de dommages, tandis que les marchandises israéliennes sont transportées directement de manière intégrée, et avec la plus grande facilité.
- ❖ **Le retard administratif comme méthode de pression.** Les autorités israéliennes prolongent délibérément les procédures d'inspection et de dédouanement des marchandises palestiniennes pendant plus de deux semaines en moyenne, ce qui se traduit par le paiement de lourdes amendes pour retard (plancher) allant jusqu'à 25 % de la valeur de l'expédition, ce qui empêche le respect des dates de livraison internationales.

- ❖ **Conditions impossibles imposées au passage des marchandises.** Le marchand palestinien est contraint de signer un engagement interdisant la vente de ses marchandises dans la Jérusalem occupée, les zones classées « C », et à l'intérieur de la Ligne verte, c'est-à-dire sur les marchés environnants les plus importants, alors que son homologue israélien jouit d'une totale liberté pour commercialiser ses produits dans tous les territoires palestiniens.
- ❖ **Restrictions limitant le mouvement des courtiers en douane et négociants palestiniens.** Ceux-là ne peuvent pas pénétrer dans les zones désignées pour les marchandises à l'intérieur des ports et aéroports israéliens, ce qui les empêche de suivre leurs expéditions et de les protéger contre la destruction ou la modification, en violation flagrante des règles les plus élémentaires du commerce international.
- ❖ **Isolement de chacun des marchés palestiniens.** Les passages commerciaux vitaux, comme celui de Jalameh, restent presque définitivement fermés, ce qui entraîne une perturbation quasi totale du commerce entre la Cisjordanie et les villes palestiniennes à l'intérieur de la Ligne verte, entraînant l'effondrement des réseaux historiques de commercialisation et d'approvisionnement, ainsi que la perte de marchés clés de consommation.

Ces mesures ne sont pas d'ordre administratif ou sécuritaire, mais plutôt des outils de guerre économique visant à isoler l'économie palestinienne et à la rendre incapable de croître ou de rivaliser, perpétuant ainsi sa dépendance totale envers Israël et la privant de toute souveraineté effective.

III. Violations des droits des travailleurs palestiniens— D'une politique d'exploitation à une stratégie d'effondrement économique systématique

La réalité des travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien au sein de la Ligne verte et dans les colonies avant le 7 octobre 2023 incarnait un modèle austère d'exploitation organisée et de discrimination raciale institutionnalisée.

La souffrance du travailleur palestinien ne se limitait pas à la violation des conventions internationales, mais allait au-delà, jusqu'à violer les lois israéliennes elles-mêmes et les accords bilatéraux, dans un système ressemblant à « l'apartheid économique » conçu pour drainer les ressources humaines tout en les privant de leurs droits.

1. Système de transport quotidien—Humiliation institutionnelle

- ❖ Les passages et les barrières représentaient un chemin quotidien d'humiliation et de dégradation de la dignité humaine, transformant le parcours professionnel en une épreuve forcée de patience et de volonté.
- ❖ Le système complexe de barrières fixes et mobiles a obligé les travailleurs à perdre systématiquement leur temps et leurs efforts, les obligeant à quitter leur domicile longtemps avant l'aube pour arriver à l'heure pour

commencer à travailler, et revenir seulement après le coucher du soleil, épuisés physiquement et psychologiquement.

2. Cartographie de la discrimination sur le marché du travail— Concentration sur les secteurs les plus exploités et les plus dangereux

La composition des emplois des travailleurs palestiniens reflète une politique délibérée de confinement économique et d'exploitation dans les emplois les plus risqués et les moins bien rémunérés sur l'échelle économique israélienne :

- ❖ **Construction (75%).** C'est le secteur avec les taux les plus élevés de blessures et de décès, car les travailleurs palestiniens ont été utilisés comme une alternative au travail dans des environnements de travail aux normes faibles et manquant de sécurité et de santé.
- ❖ **Agriculture (15%) et services (10%).** Travail saisonnier ou précaire, sans garantie et sujet aux insultes des employeurs.

3. Des chiffres qui révèlent l'ampleur de la dépendance imposée

- ❖ Plus de 200 000 travailleurs palestiniens (20 % de la main-d'œuvre) sont devenus les otages de l'économie israélienne, non pas comme une option de développement, mais comme un résultat inévitable des politiques d'occupation qui ont déformé la structure économique palestinienne et appauvri le marché du travail local.
- ❖ Parmi ceux-ci, 105 000 travaillaient légalement à l'intérieur de la Ligne verte, 35 000 dans les colonies illégales et 18 500 en provenance de Gaza, en plus de milliers de travailleurs non syndiqués vivant dans des conditions difficiles.

4. Contradiction flagrante avec les lois internationales

Ces pratiques constituent une violation flagrante de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la mesure où le travailleur palestinien et sa famille sont privés « d'un niveau de vie suffisant pour assurer leur santé et leur bien-être ». Les bas salaires, l'absence d'une véritable santé et de sécurité sociale, ainsi que l'instabilité de l'emploi ont transformé le « droit au travail » en un mécanisme pour perpétuer la pauvreté et la fragilité, et non pour atteindre le bien-être et la dignité.

Cette réalité douloureuse a été la phase préliminaire, qui a révélé la fragilité de la situation du travailleur palestinien et sa vulnérabilité à une marginalisation totale, laquelle, après le 7 octobre 2023, s'est transformée en une guerre totale contre son droit au travail lui-même. Israël a transformé le travailleur d'une « main-d'œuvre exploitée » en un « ennemi économique », qui est assiégé, empêché et privé de sa source de subsistance la plus élémentaire.

IV. Les principales violations commises par Israël

Les violations israéliennes les plus importantes contre les travailleurs palestiniens en 2025 s'articulent autour de quatre axes principaux qui reflètent la nature systématique de ces politiques, leur continuité historique et les effets humanitaires, économiques et sociaux profonds qu'elles ont sur les travailleurs, leurs familles, et la société palestinienne dans son ensemble.

Axe 1. Restrictions à la liberté de circulation et à l'accès des travailleurs palestiniens à leur lieu de travail dans le périmètre de la Ligne verte

En 2025, l'occupation israélienne a continué d'imposer de sévères restrictions à la liberté de circulation des travailleurs palestiniens. On estime que plus de 200 000 travailleurs palestiniens se sont vu refuser l'accès à leurs lieux de travail au sein de la Ligne verte et des colonies, par rapport à la période antérieure au 7 octobre 2023. Seulement environ 8 000 travailleurs ont été autorisés à travailler légalement dans le périmètre de la Ligne verte, en plus d'environ 33 000 travailleurs au sein des colonies illégales. Les travailleurs autorisés à travailler sont contraints de franchir des dizaines de postes de contrôle militaires, où leur trajet quotidien commence aux premières heures du matin (vers 2 heures), et sont soumis à des fouilles humiliantes, des fouilles à nu, de longues heures de détention, l'exposition à des radiations, ainsi qu'à des agressions physiques et verbales, en plus des cas de fusillades qui ont entraîné la mort d'un certain nombre de travailleurs aux points de contrôle en 2025, en violation directe du droit à la vie et à la liberté de circulation garantis par le droit international humanitaire.

Axe 2. Maintenance du danger pour les travailleurs palestiniens dans les lieux et environnements de travail israéliens

Les données pour 2025 indiquent qu'Israël continue d'enregistrer des taux élevés d'accidents et de blessures liés au travail, en particulier dans le secteur de la construction, où 101 accidents du travail ont été enregistrés parmi les travailleurs palestiniens, en plus de 21 décès sur le lieu de travail dus à diverses causes, dont la plupart résultaient de chutes en hauteur, de l'absence de mesures de sécurité au travail et du manque de surveillance efficace. Les données confirment que la grande majorité des victimes d'accidents du travail sont des travailleurs palestiniens, en raison de la mauvaise mise en œuvre des exigences de santé et de sécurité au travail et d'une grave pénurie d'inspecteurs du travail du Ministère israélien du travail. Cela limite les visites d'inspection sur les chantiers de construction et les usines, ainsi maintenant un environnement de travail dangereux et inhumain.

Axe 3. Evasion par Israël du paiement des droits sociaux aux travailleurs palestiniens

Les employeurs israéliens ont continué à se soustraire systématiquement au paiement des pleins droits sociaux aux travailleurs palestiniens, y compris les congés annuels et de maladie, les prestations de fin de service, l'assurance

maladie et l'assurance contre les accidents du travail. De nombreux cas d'altération des bordereaux de paie et de non-enregistrement des jours ouvrables ont été documentés, privant des milliers de travailleurs de leurs droits à une pension et à l'assurance, en particulier lorsque moins de 8 jours ouvrables par mois, le minimum requis pour bénéficier de l'assurance maladie israélienne, est enregistré. En cas d'objection, le travailleur fait l'objet d'un licenciement abusif immédiat. De nombreux employeurs refusent également de fournir aux travailleurs blessés un formulaire d'avis d'accident du travail, et ils sont soit transférés au poste frontalier le plus proche, soit laissés à eux-mêmes pour recevoir des soins dans les hôpitaux publics palestiniens, faisant peser une charge supplémentaire sur le système de santé palestinien en l'absence d'un suivi sérieux de la part des autorités israéliennes compétentes.

Axe 4. Piratage des fonds de retraite et indemnités de licenciement accumulés—Un crime économique systématique s'étendant de 1970 à 2025

La question de la détention par Israël des fonds de retraite et des indemnités de licenciement accumulés dus aux travailleurs palestiniens depuis 1970 est considérée comme l'un des crimes économiques organisés les plus graves contre le peuple palestinien, car la valeur de ces fonds détenus est estimée à des milliards de shekels, sans une divulgation officielle par Israël du montant réel. Au cours de l'année 2025, Israël a continué de refuser de mettre en œuvre ses obligations stipulées dans le Protocole économique de Paris de 1994, en particulier l'article (40) relatif au transfert de ces fonds vers l'Institution palestinienne de sécurité sociale, et a suivi une politique systématique de black-out financier qui a empêché la divulgation du montant des fonds saisis. Par conséquent, plus de 200 000 travailleurs, retraités et personnes à charge palestiniennes sont privés de leurs droits à une pension et à des indemnités accumulées, les poussant vers la pauvreté et l'insécurité sociale dans la vieillesse. De ce fait, cette question devient une question humanitaire, juridique et politique par excellence, représentant une parodie flagrante de la légitimité internationale et une violation systématique du droit international.

V. La réalité des travailleurs palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte et des colonies après les événements du 7 octobre

Les violations israéliennes contre les travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien, suivies par le Ministère du Travail de La Palestine, en particulier l'Administration générale de l'emploi étranger, sont nombreuses et variées. Israël continue d'empêcher plus de 200 000 travailleurs palestiniens d'atteindre leurs lieux de travail à l'intérieur du pays depuis le 7 octobre 2023, à l'exception de 8 000 travailleurs qui ont été autorisés à retourner travailler au sein de la Ligne verte et 33 000 dans les colonies illégales établies sur les territoires occupés en 1967. Et encore, Israël a rejeté la demande de l'Organisation internationale du Travail de recevoir le comité d'enquête pour les deux années précédentes, puis a nié le Protocole de Paris (sur les relations

économiques) signé le 29 avril 1994 par les parties palestinienne et israélienne. Ces violations sont expliquées plus en détail ci-dessous afin de clarifier l'étendue de leur impact sur la vie de ces travailleurs.

A. Restrictions à la circulation et à l'accès aux lieux de travail

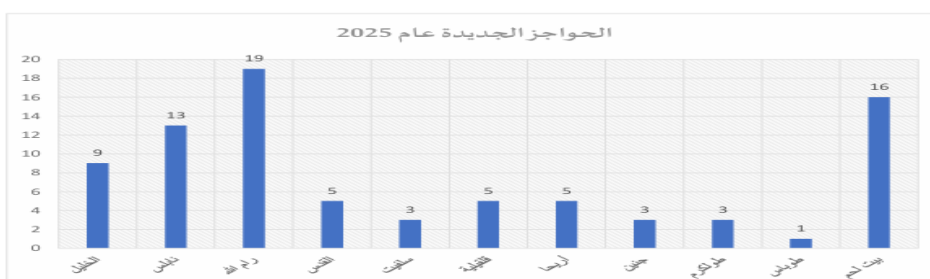
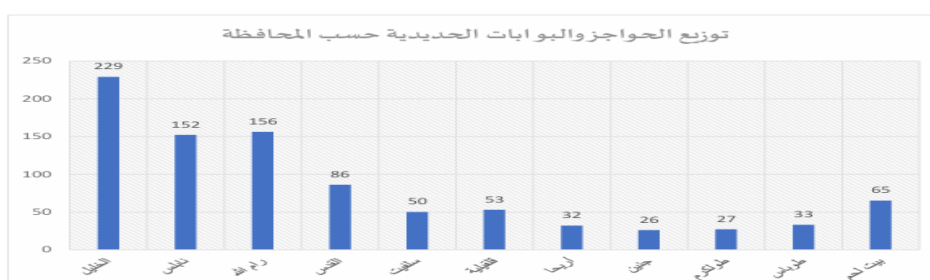
Les travailleurs palestiniens rencontrent de grandes difficultés pour atteindre leurs lieux de travail à l'intérieur de la Ligne verte en raison des éléments suivants :



1. Barrières et points de contrôle. Les travailleurs palestiniens sont contraints chaque jour de passer par de nombreuses barrières militaires, portes de fer et points de contrôle (qui comptent 916) pour atteindre leurs lieux de travail à l'intérieur d'Israël. Au cours de ce processus qui prend beaucoup de temps et entraîne chez les travailleurs une fatigue et des retards, ils peuvent être exposés à l'humiliation et à des fouilles humiliantes.

2. Permis de travail. Le système de permis de travail est complexe et soumis à de sévères restrictions. Un travailleur peut se voir refuser le renouvellement de son permis pour des raisons de sécurité peu claires, ce qui entraîne la perte injustifiée de son emploi et de sa source de revenus. Un grand nombre de permis de travail ont récemment été révoqués, laissant des dizaines de milliers de travailleurs et leurs familles sans source de revenus.

3. Refus arbitraire d'accès. Parfois, les travailleurs palestiniens sont arbitrairement empêchés d'entrer en Israël ou de se rendre sur leur lieu de travail sans aucune justification légale claire.



B. Violence et abus aux barrières

1. **Insultes et coups.** Les organisations de défense des droits de l'homme ont recueilli de nombreux témoignages de travailleurs palestiniens qui ont été insultés, battus et humiliés par des soldats israéliens aux postes de contrôle.
2. **Chantage et vol.** Dans certains cas, les soldats d'occupation israéliens extorquent les travailleurs ou volent leurs biens et leur argent lorsqu'ils traversent les postes de contrôle.

C. Exploitation et abus

1. **Heures de travail et salaires.** Les travailleurs peuvent être contraints de travailler de longues heures au-delà de la limite légale sans recevoir de salaire supplémentaire, et les employeurs peuvent retarder ou déduire illégalement les salaires.
2. **Courtiers et intermédiaires.** Certains travailleurs font appel à des courtiers pour leur procurer du travail. Cette méthode est utilisée comme un moyen de contrôle, de pression et d'exploitation, car les courtiers peuvent exploiter les travailleurs et leur facturer des sommes exorbitantes pour obtenir un permis de travail.
3. **Harcèlement et insultes.** Des témoignages ont documenté des travailleurs palestiniens harcelés ou insultés verbalement par leurs employeurs ou d'autres Israéliens sur le lieu de travail.

D. Discrimination raciale dans les salaires et les conditions de travail

1. **Les salaires.** Les travailleurs palestiniens sont souvent payés des salaires beaucoup plus bas que les travailleurs israéliens qui effectuent les mêmes tâches et emplois. Cette distinction n'est pas fondée sur la compétence ou l'expérience, mais sur l'identité nationale.
2. **Conditions de travail.** Les travailleurs palestiniens occupent souvent des emplois considérés comme dangereux ou pénibles dans le secteur de la construction, avec un minimum de mesures de sécurité et de protection. Ils peuvent être tenus de travailler de longues heures sans rémunération adéquate ni périodes de repos suffisantes.
3. **Droits fondamentaux.** Les travailleurs palestiniens sont parfois privés des droits fondamentaux garantis par le droit du travail israélien à d'autres travailleurs, tels que le salaire minimum, les congés payés annuels et de maladie, l'assurance maladie complète, les indemnités de licenciement et les allocations de chômage, ce qui les expose à un risque en cas de blessure, maladie, ou perte d'emploi.

E. Absence de protection juridique efficace

1. **Difficultés d'accès à la justice.** Les travailleurs palestiniens rencontrent d'énormes difficultés pour recourir au système judiciaire

israélien afin de porter plainte contre leurs employeurs ou d'obtenir une indemnisation pour les violations qu'ils ont subies. En outre, les travailleurs sont confrontés à une peur intense d'être interdits d'accès aux ordinateurs israéliens et de se voir refuser l'entrée pour travailler en Israël pendant de nombreuses années ou toute leur vie. Les procédures juridiques peuvent être complexes, coûteuses et longues.

- 2. Mauvaise application de la loi.** Bien que les travailleurs palestiniens travaillant dans le cadre de la Ligne verte soient théoriquement liés par les lois du travail israéliennes, l'application et l'exécution des peines en faveur des travailleurs palestiniens est faible, même dans les cas où les violations sont prouvées, ouvrant la voie aux employeurs israéliens pour exploiter les travailleurs dans de nombreux domaines.

F. Impact sur les droits sociaux et économiques

- 1. Falsification et manipulation.** L'employeur israélien n'enregistre pas le nombre réel de jours ouvrables sur les bons de salaire mensuels des travailleurs palestiniens, en particulier après la décision de permettre aux employeurs d'émettre et d'imprimer ces bons, ce qui entraîne une diminution de la valeur des droits sociaux des travailleurs palestiniens et de leurs économies financières, ainsi que l'annulation du timbre d'assurance maladie lors de l'enregistrement d'un nombre de jours ouvrables inférieur à 8 jours.
- 2. Sécurité économique.** Ces violations déstabilisent la situation économique des travailleurs palestiniens et de leurs familles, les laissant dans un état d'incertitude et d'anxiété quant à leur avenir.

G. Arrestations arbitraires et détentions

Perte d'emplois. Certains travailleurs palestiniens sont arrêtés et détenus par les forces de sécurité israéliennes pour des raisons de sécurité vagues ou sur la base d'accusations peu claires, ce qui leur fait perdre leur emploi et expose leurs familles à des difficultés financières.

H. Travailler dans les colonies

Certains travailleurs palestiniens sont forcés de travailler dans les colonies israéliennes illégales établies sur les territoires palestiniens occupés en 1967, en raison d'un manque d'opportunités d'emploi sur le marché du travail palestinien. Cela soulève des questions juridiques et éthiques liées au fait de travailler dans un système que le droit international considère comme illégal.

I. Être affecté par la situation politique et sécuritaire

Les conditions des travailleurs palestiniens sont directement affectées par l'escalade sécuritaire et les décisions politiques israéliennes, telles que : le bouclage complet des territoires palestiniens ou l'annulation collective des

permis de travail, ce qui conduit à la perte soudaine de leur emploi et source de revenus.

- ❖ Certains employeurs israéliens emploient des travailleurs palestiniens de manière irrégulière, les escroquent après la fin de leur travail et ne leur versent pas leurs salaires ni leurs droits sociaux, en particulier après le 7 octobre 2023.
- ❖ La Knesset israélienne a approuvé une loi visant à augmenter les peines pour les Palestiniens qui entrent travailler en Israël sans permis. Conformément au libellé de la loi, toute personne qui entre sans permis est passible de quatre ans d'emprisonnement, le minimum étant un an ; si la « violation » est répétée une deuxième fois, le minimum est de deux ans ; pour une troisième violation, la peine minimale est de trois ans.
- ❖ La commission des affaires étrangères et de la sécurité de la Knesset israélienne a approuvé, en deuxième et troisième lectures, le 2 juillet 2025, un projet de loi qui prive tout activiste terroriste palestinien, selon leurs classifications et comme stipulé dans leur loi, ou un membre de sa famille proche ou éloignée, d'obtenir un permis de travail au sein de la Ligne verte ou un titre de séjour en vertu du regroupement familial.
- ❖ Le 30 septembre 2025, le soi-disant « ministre de la Sécurité nationale », l'extrémiste Itamar Ben-Gvir, a donné le feu vert pour créer une prison spéciale et unique en Israël, dédiée à la détention des travailleurs palestiniens qui travaillent en Israël sans permis, ou ce que l'on appelle également les « immigrants illégaux ». Ils seront connus pour la première fois comme des détenus de sécurité, et non comme des « infiltrés criminels » comme c'était le cas auparavant, ce qui peut signifier que les mesures de sécurité seront plus strictes parce que la détention est motivée par des raisons politiques ou des questions qui affectent l'État israélien ou la sécurité publique.
- ❖ Les politiques suivies par les autorités d'occupation israéliennes ont conduit à la suspension forcée des travailleurs de la Ligne Verte après le 7 octobre 2023 pendant plus de 27 mois, ce qui a forcé plus de 80% d'entre eux à retirer leur épargne-retraite et leurs indemnités de licenciement prématurément, en violation grave de leurs droits du travail et de leur protection sociale. Une plainte officielle a été déposée le 27/9/2024 auprès de l'Organisation internationale du Travail par l'intermédiaire de neuf syndicats de la Confédération syndicale internationale (CSI) contre le gouvernement israélien en raison de ses violations flagrantes de la convention de l'Organisation internationale du Travail sur les salaires, en raison du non-paiement des salaires des travailleurs qui leur sont dus par les employeurs israéliens et de leur indemnisation pour leur temps d'arrêt.

VI. Les crimes et violations les plus marquants de l'occupation—Une escalade systématique dans la politique d'assassinat et de destruction

A. Attaques directes contre les biens—La démolition comme outil de nettoyage ethnique et d'ingénierie démographique



La politique de démolition des maisons et des installations palestiniennes est un pilier du projet colonial d'Israël depuis la Nakba en 1948. Depuis lors, l'État hébreu a détruit plus de 500 villages et villes palestiniens et effacé leurs monuments. Cette politique raciste s'est intensifiée à un rythme sans précédent en 2025, devenant un mécanisme central dans la guerre des déplacements forcés et de l'accaparement des terres, en particulier à Jérusalem, dans les zones classées « C », dans la vallée du Jourdain et dans les zones situées à l'intérieur du mur.

1. Démolition complète de maisons. Les autorités d'occupation ont procédé à au moins 1 200 démolitions en Cisjordanie et dans la ville occupée de Jérusalem, ce qui a conduit à :

- ❖ Démolir ou endommager gravement 1 098 maisons palestiniennes, en totalité ou en partie.
- ❖ Déplacer et forcer la migration de plus de 4 300 Palestiniens, dont environ 2 100 enfants, laissés sans abri.
- ❖ Concentrer 65 % des opérations de démolition dans les zones de Jérusalem (38 %), et les zones classées « C » (27 %), dans le cadre d'une politique claire pour vider ces zones de leur population palestinienne.

2. Destruction des installations économiques et des moyens de subsistance. La démolition ne s'est pas limitée aux logements, mais a été étendue à l'économie locale, où les faits suivants ont été enregistrés :

- ❖ **3 850 installations économiques ont été détruites ou endommagées (contre 2 793 en 2024), dont :**
 - 1 450 établissements commerciaux et commerces (magasins, ateliers, restaurants).
 - 1 200 installations agricoles (maisons en plastique, enclos à bétail, puits d'eau, pressoirs à olives).

- 1 200 installations hybrides résidentielles/de production (baraques) utilisées pour le logement, l'élevage ou l'artisanat.

❖ **Dragage et destruction de 18 500 hectares de terres agricoles cultivées, la plupart avec des oliviers pérennes et des cultures saisonnières.**

❖ **Ciblage du travail coopératif en Palestine, où 77 coopératives ont été soumises à des violations systématiques que l'occupation israélienne continue de commettre, selon les détails suivants :**

- 20 cas de destruction totale ou partielle des bâtiments et sièges.
- Destruction de deux puits d'eau et des lignes de transport d'eau.
- Destruction d'au moins 4 systèmes d'énergie solaire.
- 5 cas de vol d'équipements et de biens.
- 10 cas de destruction et de fermeture de routes principales.
- 3 incidents de brûlage des biens et des récoltes.
- Imposition de restrictions financières sévères sur 33 associations de logement à Jérusalem.

❖ **Des violations ont également été commises par l'occupation contre le Fonds pour l'emploi, en particulier dans la bande de Gaza, notamment :**

- Perte d'équipements électriques, d'outils de plomberie, de photocopieurs, d'imprimantes, dommages graves au mobilier et dommages structurels au bâtiment.
- Pertes humaines directes, déplacements répétés et changements de lieux de résidence : quatre bénéficiaires ont été martyrisés en travaillant dans des projets d'emploi temporaire, en plus des employés du Fonds qui ont perdu des membres de leur famille, ce qui s'est reflété dans la performance psychologique et professionnelle.
- Les petites entreprises représentaient environ 85 % des projets de travail indépendant, dont la plupart ont été financés par des programmes de microcrédit, ont été endommagées, ce qui a entraîné des défauts de paiement et une accumulation d'obligations financières pour leurs propriétaires.

3. Justifications racistes. Les autorités d'occupation adoptent une logique raciste de justification de la démolition qui se base sur « la construction sans permis » comme excuse.

❖ Les autorités d'occupation ont émis plus de 3 000 nouveaux avis de démolition, ajoutant à une accumulation historique de plus de 25 000 ordres de démolition en vigueur à Jérusalem et en Cisjordanie, la plupart dans des zones où les Palestiniens sont, légalement et sur le terrain, interdits d'obtenir des permis de construction.

- ❖ Dans la seule ville occupée de Jérusalem, environ 90 % des demandes palestiniennes de construction sont rejetées, tandis que les permis de construire pour les colonies sont rapidement délivrés.

B. Répartition géographique des démolitions en l'an 2025

- ❖ **Jérusalem occupée.** La ville a été le principal épiceutre des opérations de démolition ; au moins 418 maisons et installations y ont été détruites. En plus, les autorités de l'occupation ont étendu la pratique d'« auto-démolition » et l'expulsion forcée de quartiers tels que Silwan et Sheikh Jarrah en faveur d'une colonisation par des extrémistes juifs.
- ❖ **La vallée du Jourdain et les régions nord de la mer Morte.** 163 communautés et fermes bédouines ont été soumises à des attaques de démolition répétées, dans le but d'évacuer les terres fertiles restantes en préparation de leur annexion.
- ❖ **Musafir Yatta et la région d'Hébron.** 95 installations résidentielles et agricoles ont été ciblées dans le cadre d'un plan visant à expulser 12 communautés palestiniennes en faveur de colonies en expansion.
- ❖ **Les gouvernorats de Djénine, Naplouse et Tulkarem.** Des centaines d'installations ont été démolies sous prétexte de « punition collective » ou d'« interdiction militaire », en particulier après l'« opération Mur de fer ».

C. Répercussions humanitaires, économiques, sociales et politiques des opérations de démolitions

- 1. Répercussions humanitaires.** Créer une grave crise du logement, une pauvreté généralisée, un traumatisme psychologique profond, en particulier chez les enfants qui voient leurs maisons détruites, la fragmentation du tissu social et familial, et l'escalade de la pression psychologique et sociale sur les familles palestiniennes touchées.
- 2. Répercussions économiques.** Pertes matérielles directes estimées à plus de 350 millions de dollars résultant de la destruction de biens, de la perte pour des milliers de familles de leur seule source de revenus, de la destruction du capital productif et de l'infrastructure économique locale, et la destruction des sources de revenus pour les agriculteurs et les commerçants.
- 3. Répercussions sociales.** Déplacement de familles, y compris des enfants et des femmes, les laissant sans abri.
- 4. Répercussions politiques.** Atteindre un objectif stratégique israélien de division de la Cisjordanie en « cantons » isolés, vidant la zone « C » des Palestiniens et contrecarrant toute possibilité d'établir un État palestinien géographiquement connecté.

A signaler en outre, les opérations d'autodestruction, qui sont considérées comme le pire type d'oppression complexe qui affecte le citoyen palestinien, en particulier dans la ville de Jérusalem, en raison des effets psychologiques et

économiques néfastes qu'elles lui laissent. Ces répercussions négatives non seulement affectent le propriétaire de la maison, mais aussi les membres de la famille ont été déplacés et perdu leur maison où tous leurs rêves et souvenirs ont été détruits. Les avis de démolition émis par les autorités d'occupation en Cisjordanie sont considérés comme l'un des outils de l'occupation pour assiéger les Palestiniens, en particulier dans la zone « C », et les empêcher de se développer et de s'étendre en raison du contrôle que l'occupation exerce sur la zone « C », qui représente 61 % de la superficie de la Cisjordanie, et qu'elle travaille à conserver comme une réserve stratégique pour l'expansion des colonies.

La politique de démolition n'est plus seulement des « violations » individuelles, mais plutôt un crime organisé contre l'humanité, qui fait partie intégrante des tentatives israéliennes de nettoyage ethnique contre le peuple palestinien. C'est une guerre contre le droit au logement, le droit à la terre et le droit à la vie.

D. Expansion des colonies—D'une politique d'annexion rampante à une stratégie de souveraineté complète

Le gouvernement israélien le plus extrémiste de l'histoire de l'occupation a continué d'accélérer le rythme de l'expansion des colonies, en tant que pilier central de son projet visant à imposer une souveraineté complète sur la Cisjordanie et à contrecarrer toute possibilité d'établir un État palestinien. Cette escalade dangereuse a été démontrée par l'alliance de la direction politique avec ses bras exécutifs sur le terrain. Le gouvernement de Netanyahu - avec la participation de ministres extrémistes tels que Itamar Ben-Gvir et Bezalel Smotrich (tous deux résidents des colonies) - a œuvré pour légitimer toutes les formes de colonies illégales, et pour les financer généreusement et les protéger militairement, dans une action sans précédent visant à transformer la colonie d'un « fait accompli » en une « souveraineté israélienne légale et irréversible ».

1. Certifications et constructions réelles

- ❖ Le gouvernement israélien a approuvé des plans structurels visant à construire plus de 30 000 nouveaux logements en Cisjordanie et à Jérusalem occupée, soit le nombre le plus élevé approuvé en une seule année depuis le début de l'occupation en 1967 (contre 23 461 nouveaux logements en 2024).
- ❖ La construction effective a commencé sur plus de 12 000 unités de peuplement, avec des budgets record alloués à la construction de routes de peuplement et à l'équipement des infrastructures.
- ❖ Le nombre d'avant-postes de colonies existants a atteint environ 271 à la fin de 2025, y compris des dizaines d'avant-postes pastoraux utilisés pour contrôler de vastes zones de terres et de pâturages palestiniens en dehors des limites officielles des colonies. La création de plus de 50 nouveaux avant-postes a également été enregistrée au cours de la seule année 2025, à un rythme considéré comme le plus élevé depuis le début du suivi de ce phénomène, qui constitue une violation manifeste du droit

international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la Résolution 2334.

2. Confiscation des terres—Mécanisme systématique de saisie

Un total de 52 300 hectares de terres palestiniennes ont été confisquées ou déclarées « terres domaniales » en 2025 (contre 46 597 hectares en 2024), utilisant des moyens et outils issus de procédures juridiques et administratives unilatérales fondées sur des interprétations sélectives de lois obsolètes et d'enquêtes officielles controversées, en violation des principes de protection juridique de la propriété privée en vertu du droit international. Par exemple:

- Déclarations de « terres domaniales » (environ 28 000 hectares).
- Extension des limites des « réserves naturelles » militaires (environ 15 000 hectares).
- Ordres d'expropriation militaire et interdiction d'accès (environ 9 000 hectares).

3. La violence des colons—Un outil de nettoyage ethnique sous la protection de l'État

4441 attaques par des colons contre des Palestiniens et leurs biens ont été enregistrées. Ces attaques comprennent :

- Plus de 1 680 attaques de colons contre des Palestiniens dans plus de 270 communautés en Cisjordanie ont été enregistrées durant l'année 2025, entraînant des blessures et des dommages matériels, ce qui équivaut à une moyenne d'environ cinq attaques par jour en plus des incendies de cultures et des travaux de démolition et de dragage de plus de 20,000 arbres, dont la plupart étaient des oliviers.
- Vandalisme des maisons, véhicules et installations d'eau.
- Cibler, voler ou tuer des troupeaux de bétail.

Toutes ces attaques ont eu lieu sous la surveillance et la protection des forces d'occupation, souvent avec la participation de soldats, confirmant qu'il s'agit d'une politique systématique de l'État et non d'actions individuelles.

4. Des milliards alloués au financement du projet de colonisation

Le gouvernement israélien a alloué un budget direct de 4,8 milliards de shekels (environ 1,3 milliard de dollars) pour soutenir et financer la construction et l'infrastructure dans les colonies pour 2025, avec d'énormes allocations supplémentaires au titre des mesures de « sécurité » et de « développement régional ».

Les confiscations de terres ont été effectuées par le moyen des mécanismes suivants :

Cadres juridiques utilisés de manière sélective par des moyens et des outils unilatéraux	Zone confisquée (hectare)	Nombre de décisions/ déclarations	Objectif sur le terrain
Terres déclarées « terres domaniales »	35 500 hectares	14 déclarations	Contrôler de vastes étendues de terres pour étendre les colonies ou établir de nouveaux avant-postes, en particulier dans la vallée du Jourdain et les zones au sud d'Hébron.
Modifier les limites des « réserves naturelles »	18200 hectares	8 ordres militaires	Interdire les zones de pâturage et les transformer en parcs pour les colons, perturbant ainsi les sources de subsistance.
Ordres militaires d'expropriation directe	5800 hectares	22 ordres	Confisquer des terres en faveur de l'établissement et de l'expansion de 17 zones-tampons militaires autour des colonies et des routes de peuplement, ainsi que de la création de zones militaires fermées.
Ordres de main-mise militaire temporaire	2800 hectares	41 ordres	Confisquer des terres pour des manœuvres militaires ou « à des fins de sécurité transitoire » qui devient un contrôle permanent au fil du temps.

5. Destruction de l'environnement et des ressources économiques (dragage et sabotage)

Les attaques menées par les forces d'occupation et les colons, officiellement soutenues, ont entraîné la destruction des biens et des richesses naturelles des Palestiniens comme suit :

- ❖ **Destruction de la végétation et du couvert agricole**
 - Déracinement et destruction de 24 800 arbres fruitiers, la plupart des oliviers pérennes, dont certains ont plus de cent ans, en plus des amandiers, des figuiers et des agrumes, qui constituent une source principale de revenus pour plus de 8 000 familles palestiniennes.
 - Dragage et destruction de 22 500 hectares de terres agricoles plantées en blé, orge et légumes.
 - Brûlage et destruction de 1 850 maisons en plastique (serres agricoles).
- ❖ **Destruction des infrastructures hydrauliques et agricoles**
 - Vandalisme, destruction et assèchement de 120 puits d'eau et 65 réservoirs de collecte des eaux pluviales.
 - Vandalisme et coupure de réseaux d'irrigation de 95 km de long.
 - Empoisonnement et pollution des sources d'eau utilisées pour la consommation et l'agriculture dans plusieurs régions.

❖ Destruction de biens et d'installations

- Incendie et vandalisme de 45 habitations de bergers (baraqes) et 320 enclos à bétail.
- Vol ou meurtre de plus de 1 500 têtes de bétail (moutons, chèvres, vaches).
- Vandalisme de dizaines de voitures et de tracteurs agricoles.

Les politiques de confiscation et de dragage en 2025 constituent un crime environnemental et économique organisé, soit une partie intégrante du crime d'apartheid et de nettoyage ethnique lent. C'est une guerre qui vise la mémoire de la terre et son histoire, ainsi que le patrimoine et la culture agricole d'un peuple.

VII. Le mur de séparation raciste/apartheid—D'un outil d'annexion à un projet de souveraineté complète



Le mur de séparation raciste, qu'Israël a commencé à construire en 2002 sous un prétexte de sécurité fallacieux, continue de jouer son rôle d'outil central dans le projet d'annexion, d'expansion géographique et de lent nettoyage ethnique. En 2025, ce mur n'a plus été seulement une barrière de séparation, mais s'est transformé en un système raciste complexe d'isolement et d'appropriation, au

service du plan global israélien visant à démembrer la géographie palestinienne et à contrôler de manière permanente ses ressources vitales. Ce n'est pas un mur de séparation entre deux peuples, mais plutôt un outil d'apartheid qui exclut un peuple de sa terre, de son histoire et de son avenir.

La longueur totale du mur d'apartheid, y compris les clôtures électroniques, les routes militaires et les barrières de terre qui les accompagnent, est d'environ 515 km, avec des plans pour le prolonger de 225 km supplémentaires. Cette extension a conduit à l'isolement et à la confiscation d'environ 312 kilomètres carrés des terres palestiniennes les plus fertiles et les plus riches en eau, une zone qui constitue environ 5,5% du total de la Cisjordanie. Cet isolement géographique se traduit par une catastrophe humanitaire quotidienne vécue par des dizaines de communautés palestiniennes. Environ 125 000 Palestiniens vivant dans 78 communautés résidentielles se sont retrouvés piégés entre le mur et la Ligne verte, ou coupés de la Cisjordanie, tournant leur trajet quotidien vers l'école, l'hôpital ou le marché en un voyage teinté de souffrance qui prend des heures à travers des portes militaires restreintes, tandis que cela ne durait que quelques minutes auparavant.

L'impact économique a été plus sévère. Plus de 12 000 agriculteurs ont été privés d'accès à leurs terres derrière le mur, ce qui a entraîné la détérioration de dizaines de milliers de hectares cultivés, la perte de saisons agricoles entières, et le dessèchement des oliviers pérennes qui représentaient un héritage familial et une source essentielle de subsistance. Les entreprises locales dans les villages assiégés se sont également effondrées, et des centaines de petites boutiques ont cessé leurs activités. Ce qui est encore plus dangereux, c'est que le mur représente un outil de contrôle absolu sur les ressources naturelles, car il contrôle complètement les bassins d'eau souterraine les plus importants en Cisjordanie, ce qui permet à Israël de continuer à voler plus de 85 % des ressources en eau palestiniennes et de les diriger exclusivement vers les colonies et l'utilisation israélienne, privant ainsi les Palestiniens de leur droit à leurs ressources.

Le tracé du mur d'apartheid ne protège pas Israël, mais entoure et enveloppe les colonies illégales, consacrant leur annexion de facto. Il n'isole pas les Palestiniens d'Israël autant qu'il les isole les uns des autres : les résidents de Jérusalem sont coupés de leur environnement naturel en Cisjordanie, les villages sont tranchés de leurs principales villes et les familles sont séparées de leurs terres agricoles. Ainsi, le mur se transforme d'une structure en béton en un outil pour un système d'apartheid complet, où le colon, l'usurpateur de la terre, jouit de la liberté de mouvement et des pleins droits sur le côté « israélien » du mur, tandis que le palestinien, le propriétaire originel de la terre, est privé des droits les plus fondamentaux d'accès et de bénéfice de cette même terre.

Le mur de séparation/apartheid est allé au-delà d'une violation juridique flagrante, selon l'avis consultatif historique de la Cour internationale de justice, pour devenir l'incarnation physique la plus claire du projet israélien de souveraineté unilatérale sur l'ensemble du territoire palestinien. Il s'agit d'un outil d'ingénierie démographique et géographique visant à créer une réalité irréversible de « cantons » palestiniens confinés, en prélude à contrecarrer toute possibilité de création d'un état palestinien indépendant. Faire face à ce mécanisme ne consiste pas à s'adapter à son existence, mais nécessite plutôt une action internationale audacieuse et contraignante pour supprimer cet apparent symbole d'occupation et d'apartheid, mettre fin au vol de terres et de ressources, et ouvrir l'horizon au peuple palestinien pour un avenir fondé sur la justice, la liberté et l'égalité.

VIII. Judaïsation de Jérusalem—Accélération de l’effacement de l’identité et du nettoyage ethnique systématique



En 2025, le gouvernement d’occupation israélien a profité de la préoccupation mondiale face à ses crimes à Gaza pour lancer son projet plus large et plus dangereux : s’emparer complètement de la ville de Jérusalem et la vider de son identité arabe et islamique ainsi que de sa composante humaine palestinienne. Les politiques de judaïsation se sont transformées, passant de violations sporadiques à une guerre totale contre la géographie, la démographie et l’esprit historique de la Ville sainte, dans un effort sans relâche pour créer une réalité finale qui fasse de Jérusalem la « capitale unifiée et éternelle » d’Israël, selon le récit sioniste officiel.

1. Politique de déportation et de démolition—Nettoyage ethnique par le moyen du logement

- ❖ **Déportations forcées.** Les autorités d’occupation ont pris des décisions d’expulsion de la mosquée Al-Aqsa et de la vieille ville contre 104 résidents de Jérusalem, une augmentation considérable par rapport à l’année précédente, ciblant les gardes d’Al-Aqsa, les activistes et les dirigeants communautaires locaux.
- ❖ **Démolitions accélérées.** Le nombre de maisons et établissements palestiniens détruits à Jérusalem est passé à au moins 155, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 700 résidents de Jérusalem, pour la plupart des enfants. La politique d’« auto-démolition » s’est poursuivie, obligeant les familles à démolir leurs maisons de leurs propres mains sous la menace d’amendes exorbitantes.
- ❖ **Restrictions en matière de logement.** La municipalité de l’occupation a rejeté plus de 95 % des demandes visant à restaurer ou à agrandir les logements palestiniens dans la vieille ville et les quartiers avoisinants, tout en continuant à approuver des milliers d’unités de peuplement.

2. Expansion des colonies—Étranglement géographique de la ville

- ❖ **Intensification de la colonisation et des approbations.** Le gouvernement israélien a approuvé des plans de construction de plus de 12 000 nouvelles unités de peuplement dans les colonies de Jérusalem occupée telles que Har Houma, ou Jabal Abu Ghneim, et Ma’ale Adumim, dans le but de créer un anneau de colonisation complet autour de la ville.

- ❖ **Confiscation de terres.** Des milliers de hectares de terres palestiniennes privées ont été confisquées dans des villages tels que Al-Walaja, Al-Eizariya et Abu Dis, sous prétexte d'« intérêt public » ou de « terres domaniales », pour paver les routes des colonies et construire des parcs nationaux visant à isoler et démembrer les villages palestiniens.

3. **Étranglement de la vie quotidienne et transformation de Jérusalem en une prison ouverte**

- ❖ **Postes de contrôle et portails.** Les forces d'occupation ont établi un réseau complexe de plus de 88 postes de contrôle et portails électroniques à l'intérieur des quartiers palestiniens et à leurs entrées (tels que Bab al-Amoud, Sheikh Jarrah et Silwan), ce qui a transformé le mouvement en un cauchemar quotidien et a complètement perturbé l'activité économique.
- ❖ **Incursions et arrestations.** Les forces d'occupation ont effectué plus de 850 raids et incursions dans des quartiers palestiniens à Jérusalem, arrêtant plus de 8 000 citoyens et détenant 625 résidents de Jérusalem, la plupart jeunes hommes, dans le cadre d'une campagne systématique d'intimidation.
- ❖ **Ciblage de l'éducation.** 35 écoles jérusalemites ont été prises d'assaut ou assiégées par les forces d'occupation, et des élèves ont été empêchés de se rendre dans leurs écoles lors de 72 incidents distincts, ce qui a directement compromis l'avenir de la nouvelle génération.

IX. **Blocus et guerre sur la bande de Gaza—Une catastrophe humanitaire apocalyptique et un défi flagrant à la conscience mondiale**

Fin 2025, la bande de Gaza sera un modèle pour le monde. Plus de deux ans après l'agression israélienne qui a commencé en octobre 2023, la mort n'est plus la seule menace pour les habitants de Gaza. La famine organisée, l'effondrement complet des services et la distorsion permanente de la société et de la géographie constituent ensemble un nouveau chapitre dans le bilan des crimes de guerre, car Israël continue, sous les yeux du monde, à mettre en œuvre une politique de punition collective visant, selon les déclarations et les actions de ses responsables, à faire de Gaza « un lieu non viable ».

1. **Pertes humaines—Une hémorragie qui ne s'arrête pas**

- ❖ **Victimes.** Le nombre de martyrs palestiniens à Gaza a atteint plus de 48 500 depuis le début de l'agression, selon les estimations des Nations Unies. Environ 70 % d'entre eux appartiennent aux groupes les plus vulnérables : les femmes et les enfants, car le nombre d'enfants martyrisés a dépassé 19 000, et les femmes 13 000.
- ❖ **Blessés.** Le nombre total de blessés palestiniens a dépassé 170 986, à la suite d'attaques, de bombardements et d'opérations militaires. Cela comprend :

- Plus de 163 000 blessés dans la bande de Gaza à la fin septembre 2025.
 - Plus de 3 200 blessés ont été enregistrés en Cisjordanie et à Jérusalem au cours de l'année.
 - Parmi les blessés, le recensement comprend 44 486 enfants, un chiffre qui reflète l'impact significatif de la violence sur les groupes vulnérables dans la société.
- ❖ **Personnes disparues.** Plus de 10 000 personnes restent sous les décombres, car les opérations de récupération sont difficiles en raison du manque d'équipement et du ciblage délibéré des équipes de secours.
 - ❖ **Impact démographique.** Le Bureau central palestinien de statistique estime que la population de Gaza a diminué de 8,5 % à la fin de 2025, en raison des meurtres et des migrations forcées résultant de la famine et de la destruction, dans un changement démographique catastrophique.

2. La destruction physique—Effacer les villes de la carte

- ❖ **Logements.** Plus de 75 % des logements dans la bande de Gaza ont été complètement ou partiellement détruits, équivalent à environ 480 000 unités de logement. Environ 280 000 de ces logements sont devenus totalement inhabitables, laissant environ 1,8 million de personnes sans abri adéquat, vivant dans des tentes surpeuplées ou sur les ruines de leurs maisons.
- ❖ **Infrastructures.** 100 % des réseaux d'eau et d'assainissement fonctionnels, 95 % du réseau électrique, 85 % des hôpitaux et centres de santé, et 88 % des écoles et universités ont été complètement ou partiellement détruits, ainsi que des quartiers entiers, comme Al-Tuffah, Al-Shuja'iyya et Al-Rimal, ont été transformés en zones classées comme « non viables » par les experts de l'ONU.
- ❖ **Hôpitaux.** Seulement 6 des 36 hôpitaux qui fonctionnaient avant la guerre sont encore partiellement opérationnels, sans capacité de fournir des services chirurgicaux ou des soins intensifs.
- ❖ **Ciblage du personnel.** Le nombre de membres du personnel médical martyrisés est passé à plus de 1350 médecins, infirmiers et techniciens de santé. Environ 450 personnes ont été blessées et plus de 300 autres ont été arrêtées, dans le cadre d'une attaque systématique visant à paralyser la capacité du système de santé à progresser et à fournir les services requis.

3. Saper le secteur de l'éducation

- ❖ **Destruction des institutions.** Toutes les universités de Gaza et 90 % de ses écoles ont été détruites ou gravement endommagées. 635 bâtiments scolaires ont été complètement détruits (Source : UNICEF).
- ❖ **Étudiants et enseignants victimes.** Le nombre d'étudiants et de jeunes martyrs a atteint plus de 4 200. Environ 250 enseignants et professeurs d'université ont également perdu la vie.

4. La famine comme arme de guerre—Une catastrophe humanitaire élaborée

- ❖ **Insécurité alimentaire.** L'ensemble de la population de la bande de Gaza (2,2 millions d'habitants) est confronté à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. Environ 1,1 million de personnes vivent dans des conditions « catastrophiques » (stade cinq, famine), et au moins 25 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë sévère.
- ❖ **Privation d'eau.** Les individus reçoivent entre 1 et 3 litres d'eau potable par jour, ce qui est dix fois moins que le taux de survie minimum. Cela a conduit à une propagation généralisée des maladies à transmission hydrique telles que le choléra et la diarrhée aiguë.
- ❖ **Effondrement du système de santé préventif.** Le surpeuplement, le manque d'hygiène et l'accumulation de déchets ont entraîné l'apparition de plus de 25 maladies infectieuses, avec des centaines de milliers de cas de maladies cutanées, respiratoires et digestives enregistrés.

4. Dévastation économique et environnementale—Empoisonner la terre et l'avenir

- ❖ **Effondrement du PIB.** Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie de la bande de Gaza s'est contractée de plus de 92 %, avec la fermeture de 95 % des établissements industriels et commerciaux.
- ❖ **Destruction du secteur agricole.** Plus de 60 % des terres agricoles ont été nivelées et détruites, et les sols et les aquifères ont été contaminés par des eaux usées et des explosifs non explosés.
- ❖ **Coût estimatif de la reconstruction.** Le coût initial estimé de la reconstruction se situe entre 40 et 50 milliards de dollars, et le processus de reconstruction prend au moins 15 ans dans les meilleures conditions, selon un rapport conjoint des Nations Unies et de la Banque européenne pour la reconstruction.

X. Crimes d'occupation dans la vallée du Jourdain, dans la zone « C » et à l'intérieur du mur—Ciblage systématique de la résilience rurale

La région palestinienne de la vallée du Jourdain, les zones classées « C » et les zones « à l'intérieur du mur » ont constitué le principal objectif de la campagne israélienne systématique en 2025, dans une tentative d'imposer une souveraineté complète sur plus de 60 % de la superficie de la Cisjordanie et de préparer son annexion finale. Ces zones, qui comprennent les terres palestiniennes les plus fertiles et les plus riches en ressources hydriques, se sont transformées en un champ de bataille silencieux dans lequel Israël pratique une politique de nettoyage ethnique lent à travers une combinaison de violence directe, de famine légale et économique, et de privation de services. Cette politique cible spécifiquement les communautés pastorales et agricoles pour transformer les Palestiniens de producteurs attachés à leurs terres en un groupe déplacé dépendant de l'aide.

1. Campagne de démolition et de déplacement forcé dans les communautés marginalisées

- ❖ **Gouvernorat de Tubas et nord de la vallée du Jourdain.** Les forces d'occupation ont mené des opérations de démolition de grande envergure ciblant 47 communautés bédouines, détruisant 185 maisons et installations résidentielles, déplaçant plus de 1200 Palestiniens, dont la moitié étaient des enfants. La démolition s'est concentrée autour de villages tels que Ras al-Ahmar, al-Mulul et al-Farsiya, afin de défricher des terres pour l'expansion de la colonie de Ma'ale Ephraïm et la construction de routes pour les colonies.
- ❖ **Musafir Yatta et sud d'Hébron.** La campagne contre cette zone s'est poursuivie, avec plus de 95 habitations et installations agricoles démolies, et le nombre de familles menacées d'expulsion immédiate a atteint 12, soit plus de 200 personnes, sous les ordres israéliens revendiquant la propriété du terrain à des fins militaires ou de colonisation.
- ❖ **Zones « à l'intérieur du mur » dans le gouvernorat de Bethléem.** Les villages d'Al-Walaja, Al-Khader et Wadi Fukin ont été soumis à une vague de démolition qui a visé 73 installations, dans le cadre d'un plan visant à isoler ces villages de leur environnement géographique et à annexer leurs terres aux frontières élargies de la municipalité de Jérusalem.

2. Confiscation totale des terres et des ressources

- ❖ **Confiscation.** Plus de 35.000 hectares ont été confisqués dans la vallée du Jourdain et les zones classées « C », notamment en les déclarant « réserves naturelles militaires » ou « zones d'entraînement militaire fermées ». Ces confiscations comprennent des terres dans les gouvernorats de Jéricho et la vallée du Jourdain, Naplouse et Ramallah.
- ❖ **Contrôle de l'eau (vol organisé).** Selon un rapport de B'Tselem, les colons dans la vallée du Jourdain exploitent plus de 90 % des ressources en eau disponibles de la région. Alors que l'allocation de l'eau aux Palestiniens est limitée à moins de 10 %, ce qui les oblige à acheter de l'eau à des prix exorbitants auprès des camions-citernes. Par exemple, la colonie de Ma'ale Adumim utilise plus de 42 millions de mètres cubes par an, tandis que les villages palestiniens voisins sont empêchés de forer de nouveaux puits ou de réhabiliter les anciens.
- ❖ **Dragage et destruction agricoles.** Les forces d'occupation ont rasé et détruit environ 25000 hectares de terres agricoles dans ces zones, et déraciné environ 28000 arbres, dont la plupart étaient des oliviers, figes, et amandes, dans une attaque systématique contre la principale source de subsistance de la population. Des centaines de serres et d'enclos à bétail ont également été détruits.

3. Escalade des attaques directes des colons

- ❖ **Attaques.** Au moins 4 000 attaques de colons ont été enregistrées dans la vallée du Jourdain et les zones « C » (une augmentation de 76 % par rapport à 2024), souvent sous la protection des soldats israéliens. Ces attaques comprenaient des agressions physiques, des tirs, des incendies de récoltes, l’empoisonnement de puits d’eau et des jets de pierres sur des véhicules.
- ❖ **Occupation et expulsion des pâturages.** Les colons, avec l’appui de l’armée, ont transformé des milliers de hectares de pâturages palestiniens en zones de pâturage exclusives pour leur bétail, empêchant ainsi les éleveurs palestiniens d’y accéder et entraînant la perte de troupeaux entiers et le déplacement des familles qui dépendent du pâturage.

5. Étouffer la vie quotidienne—Guerre contre l’éducation, la santé et le mouvement

- ❖ **Privation de services.** Israël impose des restrictions presque complètes sur la création ou le développement d’infrastructures palestiniennes dans la zone « C » ; les autorités d’occupation ont rejeté 95 % des demandes de construction palestiniennes et empêché l’extension des lignes d’électricité et d’eau et des réseaux d’égouts.
- ❖ **Ciblage de l’éducation.** 38 écoles dans ces zones risquent d’être démolies ou fermées, tandis que 17 écoles ont été prises d’assaut ou ont reçu des tirs de gaz lacrymogène dans leur cour. Les étudiants sont également confrontés à des risques quotidiens en raison de barrières et d’attaques sur leurs voies d’accès.
- ❖ **Obstruction des services de santé.** Les ambulances sont à plusieurs reprises empêchées d’atteindre des communautés éloignées sous prétexte de sécurité, et cinq cliniques médicales de terrain ont été démolies ou fermées.

Conclusion

Les chiffres choquants que ce rapport présente incarnent une image désastreuse de la réalité du peuple palestinien sous le joug de l’occupation israélienne au cours de l’année 2025. Les informations qui ont été recueillies cette année n’illustrent pas seulement une escalade dans le rythme des violations, mais plutôt une transition qualitative vers une guerre totale et systématique qui affecte toutes les composantes de l’existence humaine et civilisationnelle : le peuple, la terre, l’économie, la mémoire et l’avenir.

À Gaza, la politique de punition collective s’est transformée en crime de génocide, combinant le meurtre par le moyen de missiles, avec la famine et la soif par le moyen du siège et du déplacement, en plus de la destruction de l’éducation, de la santé et du logement, ciblant la structure même de la société pour laisser un impact durable sur toute une génération. En Cisjordanie et à Jérusalem, le rythme de la colonisation, de la judaïsation et de la démolition s’est accéléré jusqu’à atteindre l’ingénierie démographique et géographique ouverte,

dans le but d'éliminer tout espoir de création d'un État palestinien indépendant, et transformer l'occupation en un régime d'apartheid avec une souveraineté israélienne complète sur les terres palestiniennes.

Les chiffres reçus—du martyre de dizaines de milliers, au déplacement de centaines de milliers, à l'effondrement de l'économie à des taux vertigineux, à la destruction de maisons, d'hôpitaux, d'écoles et d'infrastructures, jusqu'à la confiscation de terres, le déracinement des arbres et la piraterie des droits des travailleurs—ont révélé un plan d'occupation qui opère sur plusieurs axes simultanés : militaire, économique, juridique et social. Les violations ne sont plus des actes aléatoires, mais plutôt des politiques étatiques visant à créer une réalité irréversible basée sur la dépendance, la dispersion, la pauvreté et la rupture de la volonté de résister.

Références et sources

- Centre d'information sur la Palestine (Moata) <https://mo3ta.ps/articles?page=3>.
- Centre Roya pour le développement politique <https://vision-pd.org/>.
- Organisation de libération de la Palestine—Centre Abdullah Al-Hourani <https://www.plo.ps/ar/Category/105>.
- Comité de résistance au mur et aux colonies <https://www.cwrc.ps>.
- Ministère du Travail de la Palestine <https://www.mol.pna.ps>.
- Organisme de coordination des cooperatives.
- Fonds palestinien pour l'emploi.
- Bureau central palestinien des statistiques <https://www.pcbs.gov.ps/>.
- Organisation mondiale de la Santé <https://www.who.int/ar>.
- Les données sur la destruction et le déplacement pour l'année 2025 (Sources : Centre d'information sur la Palestine (Moata) ; Comité de résistance au mur et aux colonies ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)—territoires palestiniens occupés).
- Les données et détails sur l'escalation de la colonisation pour l'année 2025 (Sources : Comité de résistance au mur et aux colonies ; Centre d'information sur la Palestine (Moata) ; le mouvement israélien « La Paix maintenant » ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)).
- Les statistiques sur les confiscations et les destructions systématiques (Sources : Comité de résistance au mur et aux colonies ; Centre d'information sur la Palestine (Moata) ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ; le mouvement israélien "La Paix maintenant").
- Les statistiques sur les actions sanguinaires (Sources : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ; Organisation mondiale de la Santé ; Bureau central palestinien des statistiques ; Ministère de la Santé à Gaza ; le mouvement israélien « Ir Amim »).



Deuxième partie:

**Les effets des colonies israéliennes
sur les conditions économiques et
sociales et sur le secteur du travail
dans les territoires occupés du
Sud-Liban (2023)**

Nous présentons ci-dessus les informations que le Bureau arabe du travail a reçu du Ministère Libanais du Travail, dans un rapport détaillé comprenant les principales informations sur la situation et les conditions du travail et des travailleurs dans les régions occupées du Sud-Liban :

- Les zones les plus touchées par les violations israéliennes au cours des dernières années sont les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba, où l'occupation israélienne exerce encore son contrôle, ce qui empêche l'exploitation de leurs terres dotées d'avantages naturels, géographiques et hydriques.
- La superficie occupée des fermes de Chebaa est de 200 kilomètres carrés. Cette région se caractérise par la diversité de ses cultures, par ses arbres vivaces, ses pâturages, ses pressoirs à olives et mélasse, ainsi que par ses monuments historiques tels que des grottes, des puits et des sarcophages. L'occupation israélienne empêche les propriétaires des territoires d'investir leurs propriétés et de récolter, et d'investir dans les pressoirs à olives et mélasse. Elle interdit l'établissement d'usines qui auraient pu offrir des opportunités d'emploi, en intimidant les résidents et les agriculteurs qui tentent de récolter leurs cultures.
- Les attaques israéliennes répétées sur le Sud-Liban limitent la croissance économique dans la région, augmentent le taux de chômage et empêchent la construction d'usines et d'institutions, en raison de l'inquiétude constante au sujet des attaques répétées. Les mines et les bombes à fragmentation laissées par les forces de l'occupation continuent d'être une source de préoccupation pour les agriculteurs et les travailleurs dans les zones libérées, où leur nombre est estimé à plus d'un million de bombes et de mines, réparties sur de vastes étendues de terres dans le sud du Liban, faisant des dizaines de victimes civiles parmi les agriculteurs et les ouvriers, et perturbant le travail sur des milliers de dunums de terres agricoles.

Le chômage dans les zones adjacentes à l'entité occupante représente environ 30 à 40 pour cent, selon le travail et les activités dans chaque district, qui sont liés à la situation sécuritaire dans ces zones. Quant aux causes du chômage dans ces zones, elles sont dues à ce qui suit :

- Tensions sécuritaires
- Fermeture d'institutions en raison de la conjoncture économique et licenciement de travailleurs
- Des conditions de travail difficiles et inappropriées
- Faibles salaires

Cela s'ajoute aux conditions de vie difficiles et au manque d'infrastructures de travail adéquates, qui affectent aussi bien les employeurs que les travailleurs. En plus de tout cela, le Liban fait l'objet d'attaques répétées après

la guerre israélienne contre la bande de Gaza, qui a entraîné jusqu'à présent environ 100 000 personnes déplacées des villages du sud, 331 martyrs et environ 1 000 blessés, en plus des dégâts causés dans le secteur agricole, où plus de 800 hectares ont été complètement endommagés et plus de 340 000 bovins perdus. Environ 75 pour cent des agriculteurs ont complètement perdu leur source de revenu, ce qui a incité le Premier ministre à déclarer la région du sud une zone agricole sinistrée, d'autant plus que les effets de ce problème s'étendront aux années à venir.

À cela s'ajoutent les dommages causés au secteur de l'éducation, où environ 75 écoles ont été complètement fermées.

Note : Les statistiques et informations mentionnées ci-dessus proviennent du **dernier rapport envoyé par le Ministère du Travail de la République Libanaise au Bureau arabe du travail en l'an 2023.**



Troisième partie:

**Les effets des colonies israéliennes
sur les conditions économiques et
sociales et sur le secteur du travail
dans le Golan arabe syrien occupé**

Le Bureau du travail arabe présente ci-dessus un aperçu des conditions de travail et des travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé, d'après les informations et données procurées dans les rapports envoyés par le Ministère des affaires sociales et du travail de la République arabe syrienne au cours des années précédentes.

Malgré les dénonciations de ce qui se passe à l'intérieur des territoires arabes syriens, Israël défie avec mépris la communauté internationale, violant toutes les résolutions adoptées par les organisations internationales et leurs organes affiliés.

À la lumière des informations et des données dont nous disposons, il est possible d'aborder la situation des travailleurs, des employeurs et des citoyens dans le Golan arabe syrien occupé, et les pratiques arbitraires des forces de l'occupation israéliennes à leur rencontre, comme suit:

Chapitre 1. Contexte politique : La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix

Pratiques israéliennes affectant les droits de la personne dans le Golan arabe syrien occupé au cours de la période allant de mai 2015 Jusqu'à la date de ce rapport:

Les pratiques israéliennes ont toujours été qualifiées d'hostilité absolue parce qu'elles font partie d'un certain nombre de pratiques racistes arbitraires menées par les forces de l'occupation contre le peuple du Golan arabe syrien occupé depuis 1967, en contradiction avec les lois et réglementations internationales, car elles représentent une violation flagrante des règles du droit humanitaire international, qui est représenté dans **les quatre Conventions de Genève signées le 12 août 1949, la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, et diverses résolutions, déclarations, chartes, lois et conventions internationales, en particulier la Charte de l'Organisation internationale du Travail, la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection de la population civile dans les territoires occupés, les Conventions de La Haye de 1899 et 1907 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

Chaque fois, la communauté internationale a exigé qu'Israël renonce à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien occupé, qu'il cesse d'établir des colonies de peuplement et d'imposer la citoyenneté israélienne aux citoyens du Golan arabe syrien occupé.

Chapitre 2. Pratiques israéliennes contre les travailleurs, les employeurs et les autres citoyens du Golan arabe syrien occupé

Depuis le premier jour de l'occupation en 1967, l'entité sioniste a pratiqué une politique arbitraire d'oppression contre les travailleurs, comme c'est le cas pour tous les autres secteurs sociaux.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé ont combattu les travailleurs dans les fabriques et les usines, et dans les travaux de construction par l'intermédiaire du chef et des membres des conseils locaux suspects nommés par ces autorités dans chaque village. Sont ciblés en particulier les travailleurs qui résistent à l'occupation, par opposition à ceux qui coopèrent avec les autorités de l'entité sioniste israélienne et ses institutions.

Cette politique répressive et agressive comprend plusieurs points, notamment :

1. Culture, éducation et enseignement

- Les autorités de l'entité sioniste détruisent les monuments du Golan arabe syrien occupé afin de falsifier les faits archéologiques et historiques dans une tentative de dissimuler, d'effacer et de judaïser l'identité arabe du Golan syrien occupé.
- Les autorités de l'entité sioniste ont imposé les programmes éducatifs israéliens et l'enseignement en langue hébraïque et forcé les élèves à apprendre deux matières (la civilité israélienne et l'héritage druze), qui n'ont rien à voir avec l'histoire et la civilisation du peuple arabe, dans le but de rompre les liens d'appartenance à l'arabisme et à l'islam, perpétuant le sectarisme et l'oppression nationale, afin de saper le caractère national et le nationalisme du peuple du Golan syrien occupé et d'étendre la politique agressive d'Israël.
- Les autorités de l'entité sioniste ont délibérément nommé des enseignants non qualifiés pour mettre en œuvre leur politique éducative, tout en refusant d'accepter la nomination d'enseignants compétents parmi les diplômés universitaires syriens hautement qualifiés.
- Les autorités de l'entité sioniste ont licencié et résilié les contrats des enseignants arabes syriens qui enseignent l'histoire et la littérature arabe afin d'attiser le sentiment nationaliste dans le cœur des étudiants, dans le but de contrôler le processus éducatif et d'exercer leur influence sur l'appartenance nationale de la patrie mère la Syrie.
- Les autorités de l'entité sioniste empêchent les habitants du Golan arabe syrien occupé de poursuivre leurs études

universitaires dans la mère patrie et créent des obstacles devant ceux qui ont obtenu leur diplôme universitaire dans la mère patrie à leur retour dans leurs villages pour les empêcher de pratiquer les spécialisations dans lesquelles ils ont étudié et obtenu leur diplôme.

2. Communication avec la mère patrie

Harcèlement des citoyens arabes syriens afin de les isoler de leur environnement arabe et de leur appartenance à leur patrie, la Syrie, par les pratiques suivantes:

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne se livrent à diverses pratiques contre les travailleurs, les agriculteurs et les médecins et les empêchent de se rendre dans la mère patrie pour participer à des conférences syndicales et scientifiques.
- Elles empêchent également les hommes et les femmes mariés du Golan syrien occupé qui ont étudié dans leur patrie de retourner dans leurs villages du Golan syrien occupé, et empêchent les femmes mariées du Golan syrien occupé de rendre visite à leur famille dans la mère patrie.
- Procès de patriotes du Golan syrien occupé qui s'étaient rendus dans la mère patrie sous l'accusation de «visite d'un pays ennemi».
- Empêcher la population du Golan arabe syrien occupé de traverser vers et depuis la mère patrie par le point de passage de Quneitra.

3. Santé

Les cinq villages arabes occupés souffrent d'une grave pénurie de centres de santé et de cliniques et de l'absence d'un hôpital desservant les habitants. Toute opération, même simple, obligera le citoyen à se rendre dans les centres-villes tels que Nazareth, Safad ou Jérusalem, ce qui entraîne de lourdes dépenses. La souffrance continue dans ce sens en raison du manque de centres de premiers secours, et de la pénurie de médecins et de cliniques spécialisées, sachant que le citoyen du Golan syrien occupé est soumis à la taxe de la caisse maladie et à la taxe des hôpitaux et des centres de santé qui n'existent pas en premier lieu. Les autorités de l'entité sioniste dressent des obstacles devant les citoyens qui essaient d'ouvrir des laboratoires et des cliniques spécialisées dans le but de relier les citoyens syriens à la Palestine occupée, de les soumettre et de saper leur fermeté.

4. Prisonniers et détenus

- Les autorités de l'entité sioniste arrêtent des citoyens dans le Golan syrien occupé sur la base d'accusations mensongères et sous divers prétextes.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne mènent également des expériences médicales sur les détenus arabes et négligent leur

santé, les considérant comme des terroristes criminels et non des détenus ; les services de renseignement militaires israéliens pratiquent les tortures physiques et psychologiques les plus odieuses contre les prisonniers et les détenus du Golan syrien occupé pour les forcer à de faux aveux. L'une des méthodes utilisées consiste à injecter des virus pathologiques qui peuvent tuer ou causer des maladies incurables et des infirmités permanentes, sans parler des difficultés et des obstacles imposés par les autorités de l'entité sioniste israélienne aux familles des prisonniers lorsqu'ils rendent visite à leurs enfants dans les prisons de l'ennemi israélien éloignées de leur lieu de résidence.

5. Champs de mines et enfouissement de déchets nucléaires dans le Golan arabe syrien occupé

- Les forces de l'occupation israéliennes continuent de poser et de renouveler des champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé, dont le nombre varie entre 2 et 3 millions de mines, qui ont coûté la vie à de nombreux citoyens innocents. Le nombre de victimes des mines israéliennes dans le Golan syrien occupé a atteint 532 personnes, dont 202 martyrs et 329 handicapés permanents, pour la plupart des enfants. Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont récemment produit des mines mobiles transmises par le vent et la pluie, et d'autres mines contrôlées à distance dans le but de terroriser les habitants arabe syriens pour les forcer à fuir leurs villages et leurs terres les laissant aux colons et aux forces de l'occupation.
- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont enterré de grandes quantités de déchets nucléaires (environ 20 sites) dans les territoires occupés du Golan, notamment (Nashab al-Qabila - Qasr Shabib – Birkat Marj Al-Mann - etc.) Elles ont également miné la ligne de cessez-le- feu dans le Golan syrien occupé avec des mines nucléaires tactiques et à neutrons, et des matières radioactives et explosives, qu'elles appellent « Forteresses de David », ce qui a causé des cancers parmi la population en raison des émissions provenant des déchets nucléaires enfouis.
- Les analyses de sol dans les villages occupés du Golan syrien occupé ont confirmé qu'il contient une grande quantité de radiations atomiques et de « Ronfen » radioactif, qu'Israël utilise comme engrais agricoles, ce qui entraîne l'infiltration de ce polluant dans les eaux souterraines dans le but d'empoisonner les citoyens arabes syriens.

6. Exploitation des richesses du Golan

- Le rendement total moyen de l'industrie israélienne dans le Golan syrien occupé équivaut à environ 8 millions de dollars, et celui de l'agriculture à plus d'un milliard de dollars par an. Quant

au tourisme, le nombre de visiteurs au Golan syrien occupé dépasse 2 millions de visiteurs par an dans les centres sportifs et les centres de ski des contreforts du mont Hermon, les piscines d'eau sulfureuse dans les bains syriens de Hamma, des dizaines de restaurants et hôtels, dont l'immense restaurant thaïlandais, l' «American Crocodile Park », les hôtels Howard and Johnson, les fromageries et les laiteries du Golan syrien occupé à Katzrin, les entreprises « Core et Tel Door » et la société « Eden Springer » pour l'eau minérale, des dizaines de fabriques industrielles dédiées à des technologies de pointe, à la production du plastique, de produits chimiques, alimentaires, cimentaires, sidérurgiques et pétroliers, au tannage, à des industries métallurgiques et militaires, en plus des presses à fruits et à olives, des centres de technologie industrielle et agricole, des usines de bois et d'eau en bouteille, des moulins, des industries du tissu et du papier, des moyens d'enseignement et d'illustration, en plus de l'expansion des élevages de vaches pour les produits laitiers et la viande, et des plantations de pommes de terre et de fruits. Tout cela a relancé le mouvement touristique vers le Golan arabe syrien occupé.

- Le ministère israélien de l'Énergie et de l'Eau profite de la crise en Syrie pour reprendre le processus d'exploration du pétrole, des minéraux, du gaz et des antiquités sur les terres appartenant aux citoyens syriens qui ont été expulsés de leurs villages et de leurs terres par les autorités de l'entité sioniste israélienne falsifiant les documents de propriété, considérant que la propriété de ces terres appartient aux Juifs depuis avant l'occupation. La société (Genie Energy) pour l'énergie, qui appartient à l'ancien ministre des Infrastructures (Avi Itam), a commencé ses travaux d'exploration, et Itam a déclaré qu'Israël avait besoin d'environ 300 000 barils de pétrole par jour, et il travaillera par l'intermédiaire de sa société pour obtenir une partie de ce besoin du Golan arabe syrien occupé.
- Les autorités sionistes se concentrent sur la mise en place d'un projet de centrales électriques en investissant le mouvement constant du vent dans la mise en place et l'expansion d'un projet de terrain d'éoliennes sur les territoires du Golan arabe syrien occupé.
- Lier l'économie des villages du Golan syrien occupé à l'économie israélienne et essayer de la rendre complètement dépendante des entreprises israéliennes.

Chapitre 3. Taux et types des impôts et des déductions imposés aux travailleurs arabes syriens

ordinaires et aux travailleurs agricoles par les autorités de l'occupation

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté une politique fiscale que les Arabes syriens du Golan occupé ont du mal à appliquer, car elles ont imposé une taxe sur le travail aux travailleurs syriens allant de 7 à 35 pour cent du produit journalier ou permanent du travail, sans les exempter du soi-disant impôt sur le revenu, qui s'élève à environ 25 pour cent du produit net, de sorte que le taux d'imposition sur la main-d'œuvre a atteint environ 55 pour cent du produit public ; une taxe de 30 pour cent sur les entrepreneurs ; et une taxe sur les réfrigérateurs et les salles d'exposition de pommes estimée selon les bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu. Les travailleurs syriens sont ainsi forcés de faire un supplément de trois heures de travail continues, alors que leurs homologues juifs travaillent six heures et demie par jour sans subir les impôts susmentionnés, ce qui constitue une dilapidation flagrante des fonds des citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé. En plus, les taux d'imposition sont capricieux, car les autorités de l'entité sioniste israélienne autorisent les citoyens syriens à ouvrir des usines d'industries légères telles que des appareils électroménagers, des détergents, du savon et d'autres travaux agricoles et y imposent de lourdes taxes.

Les autorités de l'occupation israéliennes délimitent les villages ; elles ont récemment établi une ceinture réglementaire pour les villages habités du Golan syrien occupé et interdit à tout citoyen de construire en dehors de cette ceinture, ne donnant de permis de construire qu'avec l'approbation du conseil local nommé par eux après avoir payé des frais exorbitants et des taxes sur chaque licence.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent également des biens immobiliers et des propriétés appartenant à l'origine à des citoyens syriens qui ont été expulsés ou déportés de leurs villages, tels que les villages de (Jubata Al-Zeit, Baniyas, Zaoura, Ain Feit et Wasit), promettant à ceux qui répondent à cette offre des permis de construire et des prêts en fournissant les meilleurs services.

L'objectif principal est de créer des différends entre eux et leurs voisins, qui retourneront inévitablement sur leurs terres et leurs maisons lorsque cette entité coloniale est évacuée.

Il convient de noter que tous les types d'impôts mentionnés sont classés dans la loi fiscale générale, mais les impôts imposés en fait dépassent cette loi jusqu'à 25 pour cent, étant donné que les citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé, ne sont pas inclus dans le dit service obligatoire pour les citoyens israéliens.

En même temps, la population du Golan syrien occupé n'est pas incluse parmi ceux qui bénéficient de l'aide fournie par les fonds financiers internationaux et locaux aux habitants catégorisés par Israël comme

(résidents des zones frontalières), et ainsi la différence devient énorme entre le revenu du colon juif et le revenu du travailleur arabe syrien, c'est-à-dire plus de 70 pour cent, compte tenu du fait que le colon juif est exonéré d'impôts et n'effectue pas le travail que fait, ou plutôt est forcé de faire, le citoyen syrien dans le Golan arabe syrien occupé.

Chapitre 4. Assurance sociale, indemnités et congés de maladie accordés aux travailleurs arabes par rapport aux travailleurs israéliens

Les autorités de l'entité sioniste refusent de payer ou de verser une indemnité d'hospitalisation aux travailleurs souffrant de blessures permanentes ou partielles, qui ont besoin de soins médicaux, notamment en raison de leurs blessures au travail, car ils ne sont pas couverts par la loi sur l'indemnisation, et sous le prétexte qu'ils reçoivent un traitement médical dans des cliniques privées par les médecins du Golan syrien occupé diplômés des universités syriennes.

Chapitre 5. Métiers autorisés aux travailleurs du Golan arabe syrien occupé

Selon les procédures israéliennes en vigueur à l'égard des travailleurs arabes syriens, ces travailleurs étaient classés comme « travailleurs de troisième classe » après les travailleurs juifs et étrangers. Cette classification raciale a permis aux autorités de l'entité sioniste israélienne et à divers employeurs d'exploiter la main-d'œuvre (le travailleur syrien) dans les secteurs de travail israéliens que le travailleur juif ou étranger refuse ou ne peut pas effectuer. La plupart de ces travaux sont classés par Israël comme « travaux ardues et avilissants » (un terme sioniste raciste) et sont **réservés à la minorité arabe, y compris par exemple :**

1. Travaux sidérurgiques tels que le portage, la fabrication et l'installation, en particulier dans les ateliers, les installations et les projets dangereux.
2. Excavation manuelle et découpe de roche et transport vers des endroits où les machines ne peuvent pas être utilisées.
3. Travail dans les usines de teinture, de peinture et d'huile industrielle, ainsi que dans les usines de matériaux de filature, dont la plupart provoquent des cancers.
4. Travail dans les fortifications militaires à proximité ou entourées de champs de mines, dont certains ont explosé à plusieurs reprises, causant la mort de travailleurs syriens.
5. Travail dans la construction, en particulier dans les colonies israéliennes, et cela inclut bien sûr divers métiers (électricité, forge, menuiserie, carrelage, peinture, etc.).
6. Travail dans le domaine de la mécanique générale et des services de machinerie.

Chapitre 6. Confiscation des terres, vol d'eau et restrictions à la production agricole

La politique d'annexion et de saisie rampantes des terres et des ressources naturelles du Golan occupé et de leur exploitation au profit des occupants se poursuit, et l'exploitation par Israël des territoires occupés dans le Golan syrien a été associée à la confiscation et au vol et exploitation de l'eau. La majorité des terres du Golan qui ont été exploitées par les autorités de l'entité sioniste israélienne au cours des dernières années sont des terres arables qui étaient cultivées par des citoyens arabes syriens avant 1967.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté plusieurs méthodes pour confisquer les terres, notamment :

- Confisquer les terres des déplacés et les considérer comme la propriété de l'État sous prétexte de l'absence de leurs propriétaires ; et confisquer les terres communales appartenant à la population en général, par exemple, les terres communales du village de Massada.
- Confisquer les terres proches de la ligne de cessez-le-feu et y planter des mines.
- Confisquer des terres pour l'établissement de camps et de postes militaires et construire des routes dans les terres éloignées de la ligne de cessez-le-feu.
- Confisquer des terres pour la construction de colonies et d'installations agricoles et industrielles.
- Clôturer un grand nombre de terrains sous prétexte de les mettre à la disposition de l'Autorité de protection de la nature (la superficie totale de ces terrains est estimée à environ 100 000 dunums).
- Les forces israéliennes ennemies continuent d'introduire leur matériel de génie dans le Golan arabe syrien occupé, près de la ligne de cessez-le-feu, en vue d'excaver le sol et de le transporter en Palestine occupée et de déraciner les arbres dans la zone située entre les barbelés et la ligne de cessez-le-feu.
- En ce qui concerne les sources d'eau, la politique des autorités de l'entité sioniste israélienne continue de priver les citoyens syriens des villages occupés de bénéficier des sources d'eau disponibles dans ces villages, car elles ont détruit un grand nombre de barrages de surface et de réservoirs que les citoyens syriens avaient précédemment construits. Ces autorités les empêchent de creuser des puits et de construire des réservoirs pour recueillir l'eau de pluie et de neige, ainsi que d'exploiter les eaux du lac Masada, alors qu'elles creusent de nombreux puits au profit des colonies, ce qui a entraîné une baisse du niveau des eaux souterraines.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne réduisent délibérément les prix des pommes, et imposent des frais exorbitants et de lourdes taxes sur leur transport et leur commercialisation, cherchant à entraver le processus

d'expédition vers la mère patrie afin de faire pression sur les agriculteurs et de leur nuire, notant que la récolte de pommes est le principal produit dans les villages du Golan syrien occupé.

Chapitre 7. Nombre total des colonies israéliennes et nombre des colonies récemment établies, ou élargies, sur le Golan arabe syrien occupé

Les frénétiques campagnes sionistes de judaïsation et de colonisation dans tous les territoires arabes occupés coïncident avec les efforts déployés par l'entité sioniste israélienne depuis un certain temps pour mettre en œuvre un plan de colonisation selon lequel la colonisation juive dans les territoires syriens occupés sera encouragée et consacrée dans les trois prochaines années, à condition d'établir et de construire neuf nouvelles colonies en plus des 32 colonies existantes (enregistrées auprès du Ministère israélien de l'intérieur) et d'installer 200 familles juives chaque année dans le Golan syrien occupé.

Des recherches sont actuellement en cours sur la manière d'augmenter le nombre de colons dans le Golan syrien occupé à 50 000 à court terme et d'éliminer tous les obstacles à la réalisation de cet objectif.

Il y a quatre ans, dans le cadre d'un plan visant à promouvoir la « colonisation juive » dans le Golan syrien occupé, les autorités de l'entité sioniste israélienne avaient annoncé le début de l'expansion des colonies sur de nouvelles terres d'une superficie de 80 dunums dans la région de Batiha dans le sud du Golan occupé à la jonction des frontières jordano-syro-palestiniennes, afin de construire un village touristique dans la région de Tel al-Sayadin sur la côte orientale du lac Tibériade dans la région de Kursi des territoires syriens occupés.

La campagne de colonisation sioniste injuste connaît actuellement un grand élan dans la construction, jamais vu depuis de nombreuses années, puisqu'elle a récemment enregistré une augmentation de plus de 400 pour cent dans l'achat d'appartements de colonisation sur le plateau du Golan syrien occupé.

En conséquence, les opérations injustes de judaïsation sur les territoires occupés du Golan syrien occupé ont atteint les limites de l'établissement de 46 sites de colonisation, entre une colonie, le noyau d'une colonie, un site colonial des colonies de Nahal, les kibboutzim agro-industriels collectifs, les colonies coopératives Moshav et les colonies religieuses.

Les informations indiquent également que le gouvernement de l'entité sioniste israélienne a approuvé lors de l'une de ses réunions un plan de colonisation quinquennal visant à développer de vastes zones de terres agricoles inutilisées sur le plateau du Golan syrien occupé qui seront allouées

aux agriculteurs juifs de la région. Les autorités de l'entité sioniste israélienne cherchent à travers ce plan de colonisation à développer l'agriculture dans le Golan syrien occupé, où 750 nouvelles installations agricoles seront lancées au cours des quatre prochaines années, et pour lesquelles environ 400 millions de shekels (115 millions de dollars américains) seront déboursés. Le plan consiste aussi à élargir les réseaux d'eau et à déminer l'espace entre elles et un des sites hébreux. En outre, environ 30 000 dunums seront réhabilités pour l'agriculture à proximité des blocs de peuplement actuels dans le Golan syrien occupé, avec l'élimination de certains champs de mines dans la zone répartie sur une superficie d'environ 10 000 dunums, et l'exploitation de cette expansion pour créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les colons et encourager le tourisme et l'agriculture.

Le site Web a également cité le chef du Conseil des colonies du Golan syrien occupé (Eli Malka) qui a déclaré que ce plan leur permettra d'accueillir des centaines de nouvelles et jeunes familles juives qui formeront la deuxième génération du projet de colonisation israélien dans le Golan syrien occupé.

Chapitre 8. Pourcentage des enfants travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé concentrent leurs efforts sur l'utilisation du travail des enfants à deux fins principales :

- a) Payer des bas salaires.
- b) Éloigner des enfants de leur communautés et tenter de les intégrer au marché du travail à bas prix dès leur jeune âge afin de compléter le plan de judaïsation et d'intégration. Selon diverses données numériques et statistiques réalisées par certaines personnes intéressées du Golan syrien occupé, le pourcentage des enfants (de moins de dix-sept ans) travailleurs a atteint plus de 60 pour cent de la population active.

Ceci, bien sûr, est dû à un taux élevé d'abandon des écoles primaires et préparatoires, qui a atteint plus de 20 pour cent, provoquant une grande ignorance des générations successives.

Par conséquent, le travail des enfants a été et est toujours une méthode et un moyen utilisés par l'occupation pour propager l'ignorance parmi les générations arabes et rompre leurs liens avec la communauté, et donc la mère patrie. D'après une statistique locale, le taux de criminalité parmi les enfants travailleurs a atteint des chiffres records contribuant à la diffusion de la drogue dans l'usage et le commerce, et à détourner la société de ses coutumes et traditions, pour devenir une société hybride composée d'une civilisation dérivée du passé et d'une autre déformée et forgée imposée par la réalité de l'occupation et de la politique de judaïsation.

Il convient de mentionner que les autorités sionistes israéliennes appliquent leur loi qui interdit le travail des enfants pour les Juifs, mais ignorent cette loi quand il s'agit des sociétés arabes en général et de la société du Golan syrien occupé en particulier.

Note : Les statistiques et informations mentionnées ci-dessus proviennent du dernier rapport sur « **Les effets de la colonisation israélienne sur les conditions économiques et sociales et le secteur du travail dans le Golan arabe syrien occupé** » envoyé par le ministère des Affaires sociales et du Travail de la République arabe syrienne au Bureau du travail arabe.



**Rapport du Directeur Général de l'Organisation
Arabe du Travail sur les colonies israéliennes et
leurs effets économiques et sociaux sur les
employeurs et les travailleurs en Palestine et
dans les autres territoires arabes occupés
(le Sud-Liban et le Golan syrien)**

**114^{ème} Session de la Conférence internationale du Travail
Genève (1-12 juin 2026)**